



Syndicat mixte des Rives du Rhône

Bilan de la concertation 2013-2019

*En vue de l'arrêt du projet de Scot proposé
au conseil syndical du 14 février 2019*

Bureau syndical élargi aux présidents d'EPCI
21 mars 2018



Groupe de travail habitat sur le DOO à Saint-Maurice-l'Exil
24 janvier 2018



AVANT-PROPOS

Tout au long de la révision, le Scot des Rives du Rhône a fait l'objet d'une large concertation avec de nombreux acteurs et partenaires du territoire : les habitants, les associations locales, les collectivités notamment. Cette ambition a été annoncée dès le début de la révision avec la réalisation d'un plan de concertation 2014-2018.

Le Syndicat mixte porteur du Scot remercie toutes les personnes qui ont participé aux travaux et ont apporté leur contribution.

Le présent document propose une synthèse générale de la concertation dans le cadre de la révision du Scot des Rives du Rhône qui s'est déroulée de juin 2013 à février 2019. Il s'attache à montrer la diversité des rencontres proposées avec les différents publics et le souci de leur association cultivé tout au long de l'élaboration du document, avant l'arrêt du Scot et des phases de consultation réglementaires qui s'en suivent.

Le bilan de cette concertation est tiré en séance du 14 février 2019 devant le Conseil Syndical qui en a délibéré.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
1. UNE METHODOLOGIE DE TRAVAIL PARTENARIALE	9
2. IMPLIQUER LES ELUS LOCAUX	15
3. ASSOCIER LES PARTENAIRES	26
4. MOBILISER LES ACTEURS PRIVES	29
5. INFORMER LE GRAND PUBLIC	32
6. DONNER LA PAROLE AUX JEUNES	41
7. MENER DES DEMARCHES INNOVANTES	45
CONCLUSION	50

ANNEXES

N°1 – ARTICLES DE PRESSE	52
N°2 – CONCERTATION AVEC LES LYCEENS	62

INTRODUCTION

Concertation à l'échelle du Scot des Rives du Rhône : un devoir et un défi

→ UNE RESPONSABILITE JURIDIQUE AVEC LES PARTENAIRES ET CITOYENS

La concertation fait partie intégrante du processus d'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (Scot). Le Code de l'Urbanisme prévoit à ce titre quelques règles et points d'étape à respecter pendant l'élaboration du projet, notamment:

- La concertation avec le public (articles L.103-2 à L.103-6) : ses modalités sont librement définies dans la délibération de prescription de la révision du Scot ; un bilan doit en être tiré au moment de l'arrêt du projet;
- L'association des personnes publiques aux études (article L.132-11): les modalités d'association sont librement définies avec les personnes publiques associées ;
- Les consultations (articles L.132-11 à L.132-13) : elles peuvent être demandées par les personnes en cours d'étude ou à l'initiative du président de l'établissement public ;
- Un débat sur les orientations du PADD (article L.143-18) : au plus tard 4 mois avant l'arrêt du projet, il doit être organisé au sein de l'organe délibérant de l'établissement public.

La délibération de prescription de révision du Scot précise les modalités de concertation conformément aux articles L.103-4 à L.103-6. Elle est notifiée aux personnes publiques associées visées aux articles L.132-7 et L.132-8 ainsi qu'à la CDPENAF (article L.143-17) et fait l'objet de mesures de publicité.

→ COMMUNIQUER ET ECHANGER SUR LES ENJEUX DU « GRAND TERRITOIRE »

La révision du Schéma de Cohérence Territoriale des Rives du Rhône présente des enjeux en matière de concertation, notamment :

- La construction d'un projet collectif et cohérent sur un vaste territoire situé à cheval sur 5 départements

Le Scot s'attache à définir une politique d'aménagement et d'urbanisme qui met en cohérence l'ensemble des politiques du territoire, en matière d'habitat, d'environnement, d'économie ou de déplacements notamment. Le Scot des Rives du Rhône présente la spécificité de couvrir un territoire de moyenne vallée du Rhône, fort de ses 153 communes et situé à cheval sur 5 départements.

Ces limites administratives ont pour effet de multiplier le nombre de partenaires, intervenant chacun dans leur domaine de compétences et à des échelles de réflexion et d'action différentes.

- La communication et les échanges sur les enjeux du « grand territoire ».

Le Scot s'intéresse en effet à une échelle de réflexion qui temporellement et spatialement peut se distancier du quotidien des habitants.

→ LES OBJECTIFS DE CONCERTATION POUR LE SCOT DES RIVES DU RHÔNE

Les objectifs et les modalités de concertation du Scot des Rives du Rhône ont été définis par délibération du 11 juin 2013, qui prévoit :

- La mise à disposition du public d'un dossier qui lui permette de s'informer du déroulement de la procédure et de prendre connaissance des orientations étudiées (dossier complété au fur et à mesure de l'avancée des travaux, par des documents d'études, les plaquettes de communication réalisées, etc.), avec un registre d'observations. Le dossier est actualisé et consultable pendant toute la durée de l'élaboration du projet (jusqu'à l'arrêt du projet), au siège du Syndicat Mixte des Rives du Rhône (SMRR) et des intercommunalités membres, aux jours et heures habituels d'ouverture ;

- L'organisation d'une ou plusieurs réunions publiques sur le diagnostic et les enjeux du territoire ainsi que sur les orientations du PADD et du DOO avant l'arrêt du projet. Les comptes rendus des réunions publiques seront joints au dossier d'information pour le public ;
- Des articles dans la presse ou dans les bulletins municipaux ou sur le site internet du SMRR.

UNE VOLONTE DE CONCERTATION INTEGREE DANS UNE VERITABLE STRATEGIE

Les élus du SMRR ont souhaité élaborer un **plan de concertation 2014-2018** pour préciser les objectifs de concertation, en accompagnement

de la révision du Scot.

Ce plan s'articule autour de 6 objectifs :

- Un Scot au service des collectivités
- Pour un partenariat plus étroit avec le privé
- Continuer d'investir sur la communication avec le grand public
- Des pratiques innovantes pour une vraie démocratie contributive
- Donner la parole aux jeunes
- Explorer d'autres champs, comme médiateurs des enjeux de l'aménagement du territoire.

Il prévoit des actions « grand public » (ex. réunions publiques), des actions plus ciblées (ex. rencontres avec les notaires) et proposent de nouvelles formes de concertation (ex. le Scot en BD).

1. UNE METHODOLOGIE DE TRAVAIL PARTENARIALE

Le Scot est le fruit d'une longue et régulière concertation avec de nombreux élus et acteurs du territoire. Les paragraphes suivants visent à donner un aperçu général de la méthodologie employée, à chaque étape du projet (diagnostic, PADD et DOO). Des précisions sont apportées sur la façon dont chacun des acteurs a été mobilisé dans les parties 2 à 7.

→ 2015-2016 : PHASE DE DIAGNOSTIC

Neuf ateliers thématiques liant élus, partenaires et acteurs socio-professionnels se sont tenus en 2015 sur le diagnostic. Il s'agissait de partager les premiers éléments de diagnostic et les enjeux et de les enrichir.

- 6 février 2015 : commerce (à Vienne - 38)
- 7 avril 2015 : énergies et émissions de gaz à effet de serre (à Saint-Michel-sur-Rhône - 42)
- 4 mai 2015 : agriculture (à Roussillon - 38)
- 5 mai 2015 : atelier de formation « revitalisation commerciale des centralités » (à Ampuis - 69)
- 28 mai 2015 : transports et déplacements (à Saint-Vallier - 26)
- 1er juin 2015 : état initial de l'environnement (à Pélussin - 42)
- 9 juin 2015 : développement économique (à Saint-Maurice-l'Exil - 38)
- 12 juin 2015 : commerce (à Davézieux - 07)
- 9 octobre 2015 : habitat (à Vienne- 38)



Atelier sur le commerce, le 5 mai 2015 à Ampuis (69)

2 ateliers ont par ailleurs été organisés en concertation avec les agriculteurs pour préciser les enjeux agricoles propres aux territoires ayant rejoint le SMRR en 2013 :

- 10 avril 2015 : atelier sur les enjeux agricoles des communes ardéchoises (Limony)
- 10 avril 2015 : atelier sur les enjeux agricoles de la Galaurie (Hauterives)

Parallèlement, le diagnostic a été présenté et travaillé avec les élus du SMRR à l'occasion de six conseils syndicaux : 24 février, 31 mars, 19 mai, 07 juillet, 20 octobre et 15 décembre 2015.

Au second semestre 2016, un tableau de synthèse par thématiques a été produit et proposé aux élus syndicaux et communautaires, structuré sur le triptyque constats/enjeux/défis. Trois conseils syndicaux ont été consacrés à la validation des enjeux :

- 10 mai 2016 : présentation de la méthodologie retenue pour la mise en forme et structuration du diagnostic et échanges sur la base des tableaux synoptiques concernant les thématiques « habitat » et « transports »

- 05 juillet 2016 : débat s'appuyant sur les tableaux synoptiques des thématiques « économie » et « environnement »
- 25 octobre 2016 : point sur les retours des EPCI sur les tableaux synoptiques du diagnostic et les suites à donner

Les tableaux synoptiques modifiés ont été diffusés aux élus syndicaux et communautaires.

Les principaux éléments de diagnostic ont été présentés aux personnes publiques associées et consultées à l'occasion d'une réunion qui leur était dédiée le 12 octobre 2017 à Vienne. Le diagnostic a été mis à disposition sur l'extranet du SMRR.



Présentation du diagnostic aux partenaires, le 12 octobre 2017 à Vienne (38)

A noter que des ateliers supplémentaires ont été organisés fin 2017/début 2018 pour les deux EPCI nouvellement adhérents (Val d'Ay et Territoire de Beaurepaire)

- 29 novembre 2017 : Présentation des premiers éléments de diagnostic du Val d'Ay aux élus de la Communauté de Communes (Enjeux pour le territoire et à l'échelle Scot)
- 09 avril 2018 : Présentation du Scot en bureau communautaire du Territoire de Beaurepaire (à Beaurepaire)

Un diagnostic co-construit avec les acteurs du territoire

11 ateliers thématiques

partenariaux croisant les regards des élus et techniciens des EPCI, des personnes publiques associées et consultées, et des acteurs socio-professionnels des 5 départements

9 conseils syndicaux

Des échanges avec les EPCI adhérents sur les enjeux

1 réunion de présentation aux personnes publiques associées et consultées

2017 : ELABORATION DU PADD

Des ateliers sur le PADD ont été spécifiquement organisés dans les EPCI entre mai et juillet 2017 :

- 30 mai 2017 : C.C. du Pilat Rhodanien
- 31 mai 2017 : C.C. du Pays Roussillonnais
- 01 juin 2017 : Annonay Rhône Agglo
- 06 juin 2017 : C.C. de Porte de DrômArdèche
- 07 juin 2017 : C.C. de la Région de Condrieu
- 05 juillet 2017 : ViennAgglo

A noter que des présentations supplémentaires ont été organisées au premier semestre 2018 pour les deux EPCI nouvellement adhérents (Val d'Ay le 07 mars et Territoire de Beaurepaire le 28 mai).

Parallèlement à ce travail de concertation, des échanges réguliers se sont tenus en conseil syndical sur le PADD et ses orientations :

- 29 novembre 2016 : présentation des enjeux issus du diagnostic et des premiers questionnements pour le PADD
- 02 mai 2017 : travail sur les premières orientations du PADD
- 04 juillet 2017 : synthèse des remarques formulées dans les ateliers organisés en EPCI
- 19 septembre 2017 : présentation du projet de PADD
- 28 novembre 2017 : débat intermédiaire sur le PADD
- 26 juin 2018 : débat sur le PADD, prenant en compte les extensions du territoire des Rives du Rhône aux Communautés de Communes du Val d'Ay et du Territoire de Beaurepaire



Débat du PADD en conseil syndical, le 26 juin 2018 à Ampuis (69)

A noter également le travail intense des élus du bureau syndical qui, entre novembre 2016 et novembre 2017, ont consacré 12 séances de travail sur le PADD au cours de ses réunions (intégration des retours des EPCI sur les enjeux issus du diagnostic puis retours sur les orientations du PADD notamment).

Les enjeux issus du diagnostic et les premières pistes pour le PADD ont été présentées aux personnes publiques associées le 12 octobre 2017. Les grandes orientations du projet de PADD ont été présentées aux personnes publiques associées le 13 juin 2018. Les documents ont été mis à disposition par le biais de l'extranet.

Le partenariat avec les services de l'Etat a été continu : présence de la DDT aux ateliers mais aussi aux conseils syndicaux, organisation d'un bureau syndical avec la DDT pour échanger sur le PADD, plusieurs comités techniques SCOT/inter-DDT chaque année et des rendez-vous politiques réguliers avec le Sous-Préfet de Vienne... A ce titre, le PADD intègre les enjeux pointés dans la lettre d'association des services de l'Etat du 1er juillet 2015.

Un PADD partagé

8 réunions de travail en EPCI

(synthèse des remarques formulées en EPCI présentée aux élus du SMRR)

6 conseils syndicaux, 12 séances de travail en bureau syndical

2 réunions de présentation aux personnes publiques associées et consultées

Un dialogue continu avec l'Etat

Les EPCI adhérents ont produit des contributions écrites au mois d'octobre 2017. Le SMRR a apporté individuellement une réponse argumentée par courrier.

➔ 2018 : ELABORATION DU DOO ET DU DAAC

Au 1er trimestre 2018, 7 ateliers thématiques ont été organisés dans le cadre du travail sur le DOO :

- 24 janvier 2018 : économie (à Saint-Maurice-l'Exil - 38)
- 24 janvier 2018 : habitat (à Saint-Maurice-l'Exil - 38)
- 05 février 2018 : ressource en eau (à Beaurepaire - 38)
- 26 février 2018 : environnement (à Pélussin - 42)
- 27 février 2018 : agriculture (à Anneyron - 26)
- 27 février 2018 : énergie (à Anneyron - 26)
- 13 mars 2018 : commerce (à Ampuis - 69)

Ces groupes de travail ont réuni élus et techniciens des EPCI et du SMRR ainsi que les principaux partenaires : DDT, Parc du Pilat, membres du réseau des acteurs de l'eau et du réseau de veille écologique, chambres d'agriculture, CCI, Région.



*Atelier sur la ressource en eau,
le 05 février 2018
à Beaurepaire (38)*

A la suite de ces ateliers, 6 groupes de travail sur le DOO ont été organisés dans les EPCI à destination des élus et des techniciens :

- 11 avril 2018 : CC Porte de DrômArdèche (à Saint-Vallier - 26)
- 17 avril 2018 : CC Val d'Ay (à Quintenas - 07)
- 17 avril 2018 : CC Pilat Rhodanien (à Pélussin - 42)
- 18 avril 2018 : CC Pays Roussillonnais + CC Territoire de Beaurepaire (à Beaurepaire - 38)
- 25 avril 2018 : Vienne Condrieu Agglomération (à Vienne - 38)
- 02 mai 2018 : Annonay Rhône Agglo (à Davézieux - 07)

7 groupes de travail spécifiques au DAAC ont par ailleurs réuni élus et techniciens des EPCI ainsi que les CCI des départements concernés.

- 17 mai 2018 : CC Territoire de Beaurepaire (à Jarcieu - 38)
- 28 mai 2018 : CC Porte de DrômArdèche (à Saint-Vallier - 26)
- 29 mai 2018 : Annonay Rhône Agglo (à Davézieux - 07)
- 30 mai 2018 : CC Pilat Rhodanien (à Pélussin - 42)
- 30 mai 2018 : CC Pays Roussillonnais (à Saint-Maurice-l'Exil - 38)
- 31 mai 2018 : CC Val d'Ay (à Quintenas - 07)
- 31 mai 2018 : Vienne Condrieu Agglomération (à Saint-Romain-en-Gal - 69)

Ces différentes phases de concertation ont permis d'enrichir le DOO et le DAAC qui ont ensuite été soumis aux élus communautaires et syndicaux. 3 conseils syndicaux y ont été consacrés en 2018.

Les documents issus de ces phases de réflexion ont été transmis fin 2018 aux Personnes Publiques Associées et Consultées, puis présentés à l'occasion de la réunion du 28 novembre 2018. A cette occasion, les partenaires présents ont été invités à faire part de leurs remarques sur les documents transmis par le

biais de l'extranet. Ils ont pu également faire part de leur avis par écrit jusqu'au 31 décembre 2018.

La prise en compte des remarques a été travaillée fin 2018/début 2019 à l'occasion de bureaux syndicaux.

Comme en phase de PADD, le partenariat avec les services de l'Etat a été continu : présence de la DDT aux ateliers mais aussi aux conseils syndicaux, nombreux échanges en comités techniques SCOT/inter-DDT et rendez-vous politiques réguliers avec le Sous-Préfet.

Une mobilisation forte des EPCI

Pour le DOO :

7 ateliers thématiques à destination des EPCI (élus et techniciens) et quelques partenaires

6 ateliers territoriaux pour le DOO (un par EPCI)

7 ateliers territoriaux (un par EPCI) pour le DAAC

1 réunion de présentation aux personnes publiques associées et consultées

Un dialogue continu avec l'Etat

Les EPCI du périmètre Scot ont produit des contributions écrites au dernier trimestre 2018, qui ont été prises en compte.

2. IMPLIQUER LES ELUS LOCAUX

Tout au long de l'élaboration du projet, le SMRR a veillé à entretenir un lien étroit avec les collectivités des Rives du Rhône, faire circuler l'information et assurer une bonne connaissance de la démarche du Scot et des principes qu'il défend.

→ LA MOBILISATION DES CONSEILLERS SYNDICAUX

Le Conseil syndical est l'instance délibérative du Syndicat Mixte qui statue sur les dossiers. Composée de 72 délégués titulaires et 72 délégués suppléants issus des EPCI, elle est aussi et surtout par essence l'instance la plus représentative du territoire. C'est la raison pour laquelle une mobilisation régulière du conseil syndical a été favorisée à chaque étape du projet.

Lancement de la révision :

Conseil syndical du 30 septembre 2014 :

- Présentation de la démarche de révision du Scot et de la prospective territoriale
- Présentation du Vademecum (Ce livret pédagogique s'intitulant « Les réponses à vos questions sur le Syndicat mixte et le Scot des rives du Rhône » a été remis aux conseillers syndicaux en séance (précisions sur le document p.17)

Diagnostic

10 conseils syndicaux ont été consacrés à l'élaboration du diagnostic dont un à la prospective territoriale

- 17 février 2015 : prospective territoriale (conseil syndical élargi aux conseillers communautaires)
- 24 février 2015 : présentation de la partie 1 du diagnostic du Scot
- 31 mars 2015 : retours et échanges sur la présentation de la partie 1
- 19 mai 2015 : présentation de la partie 2 du diagnostic du Scot
- 07 juillet 2015 : retours et échanges sur la présentation de la partie 2 et présentation de la partie 3.
- 20 octobre 2015 : retours et échanges sur la présentation de la partie 3 et présentation de la partie 4.
- 15 décembre 2015 : retours et échanges sur la présentation la partie 4



Conseil syndical du 15 décembre 2015 à Saint-Rambert d'Albon (26)

Au second semestre 2016, un tableau de synthèse par thématiques a été produit et proposé aux élus syndicaux et communautaires, structuré sur le triptyque constats/enjeux/défis. Trois séances de travail y ont été consacrées en conseil syndical :

- 10 mai 2016 : présentation de la méthodologie retenue pour la mise en forme et structuration du diagnostic et échanges sur la base des tableaux synoptiques concernant les thématiques « habitat » et « transports »
- 05 juillet 2016 : débat s'appuyant sur les tableaux synoptiques des thématiques « économie » et « environnement »
- 25 octobre 2016 : point sur les retours des EPCI sur les tableaux synoptiques du diagnostic et les suites à donner

L'ensemble des présentations et documents d'études ont été mis à disposition des conseillers syndicaux par le biais de l'extranet.

Elaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Des échanges réguliers se sont tenus en conseil syndical sur le PADD et ses orientations (6 conseils syndicaux):

- 29 novembre 2016 : présentation des enjeux issus du diagnostic et des premiers questionnements pour le PADD
- 02 mai 2017 : travail sur les premières orientations du PADD
- 04 juillet 2017 : synthèse des remarques formulées dans les ateliers organisés en intercommunalités
- 19 septembre 2017 : présentation du projet de PADD
- 28 novembre 2017 : débat intermédiaire sur le PADD
- 26 juin 2018 : débat sur le PADD

L'ensemble des présentations et documents d'études ont été mis à disposition des conseillers syndicaux par le biais de l'extranet.

Elaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs

3 conseils syndicaux ont été consacrés aux travaux sur le DOO et le DAAC :

- 10 juillet 2018 : présentation du projet de Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) et échanges
- 23 octobre 2018 : présentation du projet de Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) et échanges
- 27 novembre 2018 : présentation des projets de DOO et DAAC en vue de l'arrêt du SCOT suite à la prise en compte des retours des EPCI

L'ensemble des présentations et documents d'études ont été mis à disposition des conseillers syndicaux par le biais de l'extranet.

19 conseils syndicaux

72 élus titulaires, 72 élus suppléants mobilisés

Ces séances de travail ont permis, au travers des échanges et débats, de développer une culture commune du Scot, et d'enrichir le projet depuis le diagnostic jusqu'au DOO et au DAAC.

Les élus syndicaux ont par ailleurs joué un rôle clé pour faire le lien entre l'échelle de projet Scot et les enjeux liés à leurs EPCI respectifs.

→ UNE ASSOCIATION ETROITE DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Les élus communautaires ont été étroitement associés tout au long de l'élaboration du projet. A noter que le « paysage intercommunal » a fortement évolué au cours de la révision du Scot :

- **2 EPCI supplémentaires** au 1er trimestre 2018 : CC du Val d'Ay et CC du Territoire de Beaurepaire
- **4 fusions (Porte de DrômArdèche** en 2014, issue de la fusion des 4 CC Rhône Valloire, Deux Rives, Galaure et Quatre Collines ; **Annonay Rhône Agglo** en 2017, issue de Annonay Agglo, de la CC Vivarhône et des communes de Quintenas et Ardoix ; **Vienn Condrieu Agglomération** en 2018, issue de ViennAgglo, de la CC Région de Condrieu et de la commune de Meyssiez ; **Entre Bièvre et Rhône** en 2019, issue des Communautés de Communes du Pays Roussillonnais et du Territoire de Beaurepaire)

Le SMRR comprend désormais 6 EPCI et environ 350 conseillers communautaires. Leur association a permis une meilleure appropriation de la démarche Scot et de faire émerger un projet tenant compte des spécificités territoriales.

Lancement de la révision du Scot :

Pour informer au mieux les élus communautaires sur les actualités du Syndicat mixte et du Scot suite à l'élargissement du périmètre et aux élections municipales, et pour mieux les associer à la révision, le Syndicat mixte a réalisé un Vademecum en 2014.

Ce livret pédagogique est intitulé « Les réponses à vos questions sur le syndicat mixte et le Scot des Rives du Rhône ». Il est composé de 14 fiches (2 à 4 pages par fiche) présentant chacune un thème spécifique tel que « les grandes lignes du Scot actuel », « les outils d'observation territorial »,...

Le Vademecum a été présenté et distribué aux élus du SMRR et aux élus communautaires :

- 25 septembre 2014 : ViennAgglo
- 02 octobre 2014 : CC Porte de DrômArdèche
- 22 octobre 2014 : CC du Pays Roussillonnais
- 23 octobre 2014 : Annonay Agglo
- 28 octobre 2014 : CC Vivarhône
- 3 novembre 2014 : CC Pilat Rhodanien
- 5 novembre 2014 : CC Région de Condrieu



Le document, mis à jour en 2017, est téléchargeable sur le site Internet du SMRR.

Par ailleurs, à la demande de la CC du Pilat Rhodanien, le SMRR a présenté aux commissions aménagement et développement économique les orientations du Scot en vigueur en matière d'économie et la nature d'un schéma de développement économique (16 octobre 2014 à Pélussin).

A noter que des présentations ont été organisées fin 2017/début 2018 pour les deux EPCI nouvellement adhérents (Val d'Ay et Territoire de Beaurepaire)

- *08 novembre 2017 : Présentation SMRR et du Scot à la CC du Val d'Ay*
- *09 avril 2018 : Présentation du Scot en bureau communautaire du Territoire de Beaurepaire (Beaurepaire)*

Phase de diagnostic :

Les élus et techniciens des EPCI ont été sollicités pour participer aux ateliers thématiques organisés entre février et octobre 2015 (un ou plusieurs élus et techniciens référents par thématique).

Les EPCI ont par ailleurs été invités à faire remonter leurs remarques sur le diagnostic et les tableaux de synthèse des enjeux (tableaux synoptiques).

Parallèlement aux travaux sur le diagnostic, des réunions d'information ont été organisées par le SMRR pour présenter les actualités et les activités du SMRR :

- 22 septembre 2016 : au bureau communautaire d'Annonay Agglo (à Davézieux - 07)
- 17 octobre 2016: au conseil communautaire de la CC Pilat Rhodanien (à Saint-Appolinard - 42)
- 16 novembre 2016: au conseil communautaire de la CC Pays Roussillonnais (à Saint-Maurice l'Exil - 38)

Elaboration du PADD :

Les conseillers communautaires ont été invités à participer à des ateliers territoriaux entre mai et juillet 2017. Il s'agissait d'enrichir les premières orientations du PADD et de faire remonter les spécificités propres à chaque EPCI.

Les EPCI ont ensuite été consultés sur une version plus aboutie du PADD. Des contributions ont été produites par les EPCI adhérents en octobre 2017. Celles-ci ont été prises en compte dans le projet. Le SMRR a apporté individuellement une réponse argumentée par courrier.

Parallèlement aux travaux sur le PADD, des réunions d'information ont été organisées par le SMRR pour présenter les actualités et les activités du SMRR :

- 23 mars 2017 : CC Porte de DrômArdèche
- 26 avril 2017 : CC Pays Roussillonnais
- 9 mai 2017 : Annonay Rhône Agglo
- 18 mai 2017 : ViennAgglo
- 13 juin 2017 : CC Région de Condrieu
- 26 juin 2017 : CC Pilat Rhodanien

Elaboration du DOO et du DAAC :

Les élus et techniciens des EPCI ont été invités à participer à des ateliers :

- Des ateliers thématiques sur le DOO entre novembre 2017 et février 2018 (un ou plusieurs élus et techniciens référents par EPCI et par thématique).
- Des ateliers territoriaux (par EPCI) sur le DAAC en mai 2018.

Il s'agissait de présenter les premières pistes et de recueillir les remarques, avant la rédaction du DOO et du DAAC.

Les projets de DOO et de DAAC validés par les conseillers syndicaux ont ensuite été soumis aux EPCI, qui ont produit des contributions. Ces contributions ont été étudiées et prises en compte par les conseillers syndicaux.

Par ailleurs, les séances de travail du bureau syndical ont été ponctuellement élargies aux Présidents d'EPCI :

- 21 mars 2018 à Vienne
- 26 novembre 2018 à Champagne

6 EPCI

Soit environ 350 conseillers communautaires

Des ateliers de travail (thématiques et territoriaux) mobilisant les conseillers communautaires à chaque étape du projet.

Une consultation des EPCI sur les projets de diagnostic, de PADD, et de DOO et DAAC.

Les EPCI ont produit des contributions à chaque étape du projet. Celles-ci ont été prises en compte par les élus du SMRR. Des réponses ont été apportées systématiquement au travers de tableaux de suivi des évolutions du projet et de courriers.

UNE ASSOCIATION ETROITE DES TECHNICIENS DES EPCI

Le Syndicat mixte des Rives du Rhône a mis en place un comité technique réunissant les représentants des services des Communautés de Communes et Communautés d'Agglomération du territoire. Le comité technique a pour objectif notamment de préparer le travail sur la révision du Scot en amont des conseils syndicaux et de faire le lien entre les attentes des EPCI et les projets du SMRR. Il permet également aux techniciens d'être de meilleurs relais vers leurs élus.

Le comité technique s'est réuni 4 à 7 fois par an :

- 30 janvier, 24 mars, 17 juillet, 2 octobre et 25 novembre 2014
- 26 janvier, 9 mars, 22 juin et 23 novembre 2015
- 1er février, 25 avril, 17 juin, 20 septembre et 15 novembre 2016
- 31 janvier, 16 février, 20 mars, 24 avril, 15 juin, 05 septembre et 07 novembre 2017.
- 23 janvier, 01 mars, 03 avril, 04 mai, 19 juin, 18 septembre, 01 octobre 2018
- 14 janvier 2019

Les techniciens des EPCI ont également été sollicités ponctuellement au cours de la révision sur des thématiques précises (risque inondation, études sur les marchés immobiliers et les orientations d'aménagement et de programmation, ...).

→ UNE INFORMATION REGULIERE DES ELUS MUNICIPAUX

Le SMRR a souhaité informer régulièrement et sensibiliser l'ensemble des élus municipaux. Pour ce faire, une base de données de l'ensemble des conseillers municipaux a permis d'informer régulièrement ces « citoyens motivés » par :

- la diffusion de la lettre d'information du SMRR (cf. p. 35)
- l'organisation de conférences et de visites de terrain pour se former et s'informer à partir de retours d'expérience (cf. p. 21)

Les élus et techniciens du SMRR ont par ailleurs fait des interventions auprès de plusieurs conseils municipaux élargis pour informer sur le Scot et les démarches engagées par le syndicat mixte (à la demande des élus locaux).

- 13 novembre 2014 : Andance, Champagne, Peyraud, Saint-Etienne de Valoux, Sarras, Ozon, Eclassan et Arras-sur-Rhône
- 20 novembre 2014 : Auberives-sur-Varèze
- 24 novembre 2014 : Hauterives, Le Grand Serre, Tersanne et Saint-Martin d'Août à Hauterives
- 18 décembre 2014 : Saint-Clair-lès-Annonay, Bouliou-lès-Annonay, Savas et Saint-Marcel-lès-Annonay
- 05 mars 2015: Saint-Avit et Claveyson (à Saint-Avit)

EYZIN-PINET / MOIDIEU-DÉTOURBE / JARDIN
Le Scot et le syndicat mixte expliqués aux élus locaux

Les élus des trois communes Jardin, Moidieu-Détourbe et Eyzin-Pinet étaient invités à une réunion d'information et d'échanges sur les missions et les dispositions du Scot des rives du Rhône (Schéma de cohérence territoriale). Les élus ont été nombreux à répondre à cette invitation, avec la présence des maires des trois villages, Thierry Guinand, Gérard Lambert et Christian Janin. Accueillis par Cédric Le Jeune, directeur du syndicat et chef de projet, Nelly Liogier, chargée de missions, et Marianne Morel, élue et 2^e vice-présidente, les personnes présentes ont tout d'abord suivi les grandes lignes explicatives. Le Syndicat mixte des Rives du Rhône (SMRR) a été créé à l'initiative des collectivités compétentes en 2001. Il a pour mission unique l'élaboration et le suivi du Schéma de cohérence territoriale des Rives du Rhône. Il regroupe actuellement 127 communes sur cinq départements (Isère, Rhône, Ardèche, Drome et Loire) ce qui entraîne quelques difficultés car les régions qui le composent sont très différentes.

Aménagement du bassin de vie
Un Schéma de cohérence territoriale est un projet stratégique d'aménagement et de développement d'un bassin de vie à long terme (sur une durée de 10 à 20 ans). Il élabore un diagnostic de territoire en tenant compte notamment de prévisions démographiques et économiques. Le Scot fixe les orientations générales d'organisation du territoire. Il détermine les grands équilibres entre les différents espaces urbains, naturels, agricoles... Lorsqu'une commune souhaite réviser son PLU, elle doit en notifier la prescription au Syndicat mixte de SCOT. Celui-ci pourra alors émettre un avis sur ce projet au regard de sa compatibilité avec le Scot approuvé.

Le projet de modification de PLU est également transmis pour avis au Syndicat mixte de SCOT, avant enquête publique. Les communes ont parfois besoin d'aide pour élaborer le PLU avec l'évolution des lois, la loi ALUR, SRU ou la loi Grenelle. Le Syndicat mixte joue un rôle majeur de conseil et d'accompagnement quant au respect des exigences des lois.

Un nouveau Scot pour 2018
L'ambition est l'élaboration d'un nouveau Scot applicable en 2018, en concertation avec les élus et les professionnels de terrain. Quatre commissions thématiques ont vu le jour avec l'agriculture, l'environnement et les paysages, l'aménagement du territoire, le développement des activités et des entreprises et la mobilité des hommes et des marchandises. Les principales orientations du Scot seront d'affirmer le rôle structurant des agglomérations, avec le besoin de la construction, de fixer les grands équilibres, de structurer et renforcer l'attractivité économique avec des orientations plus ciblées, de préserver les ressources et les espaces naturels et agricoles, de rationaliser les déplacements et d'optimiser les infrastructures de transport, de promouvoir des politiques de l'habitat plus solidaires.

Suite à cet exposé, les élus ont pu poser leurs questions et essayer de comprendre ce qui, par le passé, a été source de malentendus. Il semble que des décisions déjà prises par le Scot pour certains villages ne soient plus modifiables, au grand regret de certains municipaux. D'autres élus ont profité de cette soirée pour demander des conseils ou pointer des projets de leur village. L'élaboration d'un PLU est vaste, complexe, les élus y consacrent beaucoup de temps et d'énergie afin de faire au mieux pour leurs administrés.

Les maires, le directeur et ses collègues du syndicat mixte.

- 17 mars 2015: Luzinay, Villette de Vienne et Seyssuel (à Luzinay)
- 7 avril 2015 : Jardin, Eyzin-Pinet et Moidieu-Détourbe (à Eyzin-Pinet)

Les techniciens du SMRR ont été étroitement associées aux documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux sur le territoire et ont informé régulièrement les communes sur la révision du Scot. Parallèlement, des rendez-vous politiques ont été proposés avec le Président et les Vice-Présidents du SMRR :

- 14 décembre 2015: rencontre des élus de Chonas-l'Amballan dans le cadre du lancement des études PLU
- 17 décembre 2015: rencontre des élus d'Anneyron dans le cadre du lancement des études PLU
- 15 janvier 2016: rencontre des élus de Vernioz dans le cadre du lancement des études PLU
- 17 février 2016: Rencontre avec les élus d'Assieu sur le PLU
- 15 mars 2016: Rencontre avec les élus de Clonas-sur-Varèze sur le PLU
- 14 septembre 2016: Réunion sur le PLU de Vernioz avec M. le Maire
- 12 décembre 2016: Présentation du Scot en mairie du Grand Serre
- 14 décembre 2016: Réunion avant approbation du PLU à Maclas

Des interventions du SMRR ont également été réalisées en réunion publique de PLU :

- 10 février 2016 : réunion publique du PLU d'Hauterives
- 11 février 2016: réunion publique du PLU de Cheyssieu
- 23 mai 2016: réunion publique du PLU de Champagne
- 16 juin 2016: réunion publique du PLU d'Assieu
- 24 juin 2016: réunion publique du PLU de Seyssuel
- 27 septembre 2016: réunion publique du PLU de Laveyron
- 06 octobre 2016: réunion publique du PLU Clonas/Varèze
- 24 janvier 2017: réunion publique du PLU La-Chapelle-de-Surieu
- 26 janvier 2017 : réunion publique du PLU de Cheyssieu
- 14 mars 2017: réunion publique du PLU de Vernioz

➔ FOCUS SUR LES CONFERENCES ET LES VISITES

Dans le cadre de la révision, le SMRR a multiplié les temps d'échanges à destination des élus et des techniciens sous forme de cycles de conférences, et de visites d'opérations immobilières ou de projets exemplaires sur le territoire (« J'irai « Scoter » Chez Vous »).

Les conférences thématiques

Le 6 octobre 2015 à Roussillon – Conférence commerce « *Quel(s) commerce(s) demain sur les Rives du Rhône ?* »

En lien avec l'élaboration du DAAC (Document d'Aménagement Artisanal et Commercial) dans le cadre de la révision du Scot, le SMRR, appuyé par le bureau d'études Cibles et Stratégies, a organisé une conférence sur les enjeux de l'aménagement commercial. L'objectif de cette conférence était d'amener les élus et partenaires socio-professionnels du territoire à « prendre de la hauteur » sur la question du développement commercial, de s'enrichir de retours d'expériences et d'engager de façon ouverte les premiers débats, voire controverses, quant au rôle à venir du Scot dans ce domaine.

Près de 90 personnes (élus, techniciens, acteurs commerciaux, représentants de l'Etat, bureaux d'études,...) ont participé à cette conférence qui s'est déroulée en 3 temps :

- Une présentation des grandes dynamiques nationales et locales en matière de commerce.
- Une première table ronde consacrée aux initiatives et projets locaux.
- Une seconde table ronde orientée sur les attentes des acteurs du territoire vis-à-vis du futur Scot.



Le 05 novembre 2015 à Condrieu – Conférence habitat « *Entre développement durable et capacités du marché, quels leviers pour la construction neuve sur le territoire ?* »

Dans le cadre de la révision du Scot, le Syndicat Mixte a confié au Cabinet Adéquation une étude sur les marchés immobiliers. L'objectif de la conférence, organisée le 5 novembre 2015 à Condrieu, était de croiser les regards des élus et des acteurs de l'immobilier sur les enjeux de la production de logements neufs sur le territoire.

Près de 70 participants (élus, techniciens, promoteurs immobiliers, représentants de l'Etat, bureaux d'études,...) ont participé à cette conférence qui s'est déroulé en deux temps :

- Une restitution des principaux résultats de l'étude Adéquation.
- Une table ronde réunissant des promoteurs immobiliers et des élus locaux afin d'échanger sur des retours d'expériences.

**Le 17 Octobre 2017 à Vienne –
Conférence commerce
« *Quelle(s) implantation(s) pour le
commerce dans le futur Scot ?* »**

Cette soirée, animée par le bureau d'études AID Observatoire, a permis d'échanger sur les premières orientations envisagées pour le futur Scot ; de découvrir les démarches engagées sur d'autres Scot et de débattre avec les opérateurs commerciaux. Une soixantaine de participants étaient présents.



**Le 14 novembre 2017 à Roussillon – Conférence agriculture
« *Foncier agricole : le Scot ne suffit pas !* »**

Cette soirée, animée par le bureau d'études Blézat Consulting, avait pour objectif de s'enrichir de retours d'expériences sur le foncier agricole et débattre du rôle à venir du Scot dans ce domaine.

Environ 60 personnes ont participé à cet évènement (élus et techniciens des EPCI, chambres d'agriculture, départements, ...).

Le programme de la conférence et la synthèse des échanges sont téléchargeables sur le site internet du SMRR.



4 conférences pour « prendre de la hauteur » et enrichir le Scot

Environ 280 personnes ont participé aux 4 conférences organisées par le SMRR : élus et techniciens des EPCI, promoteurs commerciaux et associations de commerçants, promoteurs immobiliers et bailleurs sociaux, CCI, chambres d'agriculture, départements, Région, ...

Les visites

Le 13 novembre 2015 à Chuyer (42) - Visite habitat

A cette occasion, les élus de la commune de Chuyer ont présenté leur projet de création d'un nouveau quartier d'une cinquantaine de logements en greffe de bourg.

La visite, qui a réuni 20 participants, visait à apporter un retour d'expériences sur :

- Projet urbain et concertation des habitants
- L'usage de l'outil AFU (Association Foncière Urbaine), comme alternative au lotissement traditionnel
- La mise en œuvre des orientations du Scot en matière d'habitat (mixité, densité, ...).



Le 8 juillet 2016 aux Haies (69) – Visite énergies renouvelables

Les élus de la commune des Haies ont présenté le projet de centrale citoyenne de production d'énergie photovoltaïque.

Initié dans le cadre des expérimentations régionales Centrales Villageoises, et en appui avec le Parc du Pilat, ce projet a réuni habitants et entreprises locales. La visite avait pour objectif d'apporter un retour d'expérience sur les liens entre urbanisme et énergies renouvelables.

Une vingtaine d'élus du territoire ont participé à cette visite.



Le 11 octobre 2017 de Givors à Saint-Vallier - Atelier-visite sur le Rhône en partenariat avec l'association Promofluvia

Une trentaine d'élus et techniciens du territoire ont participé à des ateliers sur deux thèmes :

- Le Rhône, un axe de développement à fort potentiel (transports marchandises et voyageurs, production d'énergie, économie, zones d'activités et tourisme)
- Le Rhône, un fleuve à se réapproprié (cadre de vie et aménagements des bords de fleuve, environnement et gestion des risques)



Ces ateliers se sont déroulés sur la navette « le Rhône » de VNF, entre Givors et Saint-Vallier le matin, l'inverse l'après-midi. Cela a donc permis de voir le territoire depuis le fleuve, ainsi que les projets et aménagements abordés au cours de la journée.

Un guide de présentation des projets et aménagements le long du Rhône a été produit, distribué aux participants et mis à disposition sur le site Internet du SMRR. Les actes de la journée sont disponibles également sur le site Internet du SMRR.



Le 28 juin 2018 aux Roches-de-Condrieu (38) – Visite de la 1ère opération de logements à « biodiversité positive » des Rives du Rhône

Madame le Maire et le promoteur Bouygues Immobilier ont présenté le programme dans son ensemble, et les actions « biodiversité » entreprises depuis la conception jusqu'à la livraison du projet.

Quels sont les atouts et les contraintes d'une démarche « biodiversité positive » ? Quels acteurs doivent être impliqués ? Quelles compétences sont requises à chaque étape du projet ? A quel prix ?! ... Ce retour d'expérience issu d'une démarche volontaire a permis d'apporter quelques éclairages sur ces différentes questions.



Cette visite a réuni une trentaine de participants (élus, techniciens d'EPCI, promoteurs immobiliers, associations environnementales). Il s'agissait de s'enrichir d'un retour d'expériences sur un projet engagé sur la biodiversité et d'échanger sur les enjeux de sa prise en compte.

Le 02 juillet 2018 à Salaise-sur-Sanne - Visite de la Zone Industriale-Portuaire (ZIP) Inspira de Salaise-Sablons

Le Syndicat Mixte de la Zone Industriale-Portuaire INSPIRA a accueilli une vingtaine de participants.

Il s'agissait de comprendre les obligations légales en matière de biodiversité auxquelles doit répondre ce projet de rayonnement régional et de bénéficier d'un retour d'expérience dans le domaine du développement économique.

- Comment éviter, réduire et compenser les impacts d'une zone économique sur l'environnement ? Quelles études et compétences sont requises ?
- Qu'implique le mécanisme de compensation environnementale ? La stratégie de compensation pensée en amont peut-elle devenir un atout pour l'accueil d'entreprises sur un territoire ?



5 visites pour s'enrichir de retour d'expérience et développer une culture commune « Scot »

Environ 120 personnes ont participé aux 5 visites organisés par le SMRR. Ces visites ont été essentiellement organisées pour les élus du SMRR, et les élus et techniciens des EPCI.

3. ASSOCIER LES PARTENAIRES

→ LES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES, CONSULTEES ET L'ETAT

Les personnes publiques associées (PPA) et consultées (PPC) ont été associées régulièrement dans le cadre de la révision du Scot (chambres d'agriculture, Parc du Pilat, CCI, Etat, conseil régional, conseils départementaux, ...). Ont également été associées des structures porteuses de contrats et démarches en lien direct avec l'aménagement du territoire (SAGE, Contrat de rivière, ...).

Ce sont au total environ 160 structures qui ont été invitées à participer aux réunions d'information sur le Scot et à partager leur expertise et leur avis (en plus des ateliers de travail partenarial en phase de diagnostic).

A noter, le nombre important de partenaires mobilisés en raison de la situation du Syndicat mixte des Rives du Rhône, à cheval sur 5 départements.

12 mai 2015 à Ampuis

- Objectifs de la révision, calendrier et méthodologie
- Point d'actualités du SMRR

12 octobre 2017 à Vienne (42 participants)

- Etat d'avancement de la démarche de révision et actualités du SMRR
- Présentation des principaux éléments de diagnostic



Réunion avec les partenaires le 13 juin 2018 à Ampuis

13 juin 2018 à Ampuis (23 participants)

- Bilan du Scot à 6 ans
- Actualités liées à la révision du Scot
- Premières orientations du PADD

28 novembre 2018 à Ampuis (24 participants)

- Présentation des projets de Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) et le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC).

L'ensemble des documents d'études liés à la révision du Scot ont été mis à disposition des partenaires sur l'extranet du Scot. Les partenaires ont été invités à faire remonter leurs remarques sur les documents au SMRR avant le 31 décembre 2018.

D'autres réunions ont ponctuellement été organisées avec les partenaires :

- En 2016/2017 avec le Parc du Pilat pour favoriser la prise en compte des dispositions pertinentes de la Charte dans le Scot.
- Le 05 novembre 2017 : rendez-vous avec le président de la Chambre d'Agriculture de l'Isère.

Environ 160 structures sollicitées

4 réunions dédiées pour informer les personnes publiques associées et consultées à chaque étape du projet.

Une bonne représentation des départements et des structures aux réunions (PNR Pilat, Départements, Chambres d'Agriculture, CCI, DDT, Syndicats de Rivières, Région, Scot limitrophes,...).

Par ailleurs, les partenaires ont été invités à participer aux conférences organisées par le SMRR (cf. p. 21).

Un enrichissement du projet à chaque étape

Au lancement de la révision, plusieurs partenaires ont transmis leur porter à connaissance des enjeux (notamment les services de l'Etat, les Conseils Départementaux de la Loire, de l'Ardèche et de l'Isère, la CCI de l'Ardèche, les Chambres d'Agriculture de la Drôme et du Rhône).

Les retours sur le diagnostic ont eu lieu en réunion principalement et ont permis d'apporter des précisions sur l'économie, la ressource en eau, la biodiversité, les déplacements notamment. Certains courriers ont été transmis de façon complémentaire, notamment par les chambres d'agriculture de l'Ardèche et de la Loire, du Parc Naturel Régional du Pilat, de la CCI de la Drôme.

Les contributions sur le PADD ont eu lieu également principalement en réunion. Les échanges ont porté notamment sur la conciliation des enjeux d'exploitation agricole et de préservation des milieux naturels, sur les objectifs de construction de logements dans les communes, les critères de définition des espaces agricoles stratégiques et l'encadrement du développement des zones d'activités économiques.

La réunion sur le DOO et le DAAC a permis de croiser les regards des partenaires sur des sujets particuliers. Par exemple : la prise en compte des friches économiques dans le Scot, la justification des choix de développement des zones d'activités économiques (hiérarchie, surfaces, ...), la conciliation entre enjeux de préservation des milieux naturels et d'exploitation agricole (dans les vallons rhodaniens, aux abords de cours d'eau par exemple), l'encadrement de la densité de logements dans les petites communes, ... Les services de la DDT ont par ailleurs apporté une contribution écrite, commune aux 5 départements en décembre 2018.

L'ensemble des contributions ont été prises en compte et arbitrées par les élus du SMRR.

→ UNE ASSOCIATION ETROITE DE L'ETAT

Des rendez-vous réguliers entre le Président du SMRR, le 1er Vice-Président et le Sous-Préfet de Vienne ont été organisés, chacun accompagné de leurs services.

- 22 Juin 2016
- 24 mai, 4 octobre, 24 novembre 2017
- 19 septembre 2018

Les échanges ont en effet eu lieu dès le lancement de la révision pour croiser les regards de l'Etat et des élus locaux sur les enjeux prioritaires pour le territoire (sur la base du « Porter à Connaissance de l'Etat »). Ils se sont poursuivis jusqu'à l'arrêt du Scot.

Les rencontres techniques

En lien avec la volonté des élus du SMRR d'associer étroitement les services de l'Etat à la révision du Scot, les échanges techniques ont été nombreux.

En effet, la DDT a été systématiquement conviée aux conseils syndicaux, aux réunions PPA et ateliers de travail du SMRR (Scot, SAARRA, étude OAP...). Un groupe de travail « inter-DDT » a par ailleurs permis des échanges réguliers entre les techniciens du SMRR et les DDT des 5 départements :

- 27 février, 19 juin, 10 octobre et 7 décembre 2017.
- 8 mars, 4 mai, 19 juin et 18 septembre 2018
- 14 janvier 2019

Une association étroite de l'Etat a permis de s'assurer de la conformité du projet avec les principes défendus par les lois en vigueur (Grenelle, ALUR, ELAN, ...).

Les services de l'Etat ont par ailleurs été forces de proposition depuis le lancement jusqu'à l'arrêt du Scot, et ont participé aux côtés des élus du territoire à la coproduire le projet.

Ces réunions ont permis d'approfondir les échanges sur certaines orientations du DOO et du DAAC, pour lesquelles les services de l'Etat ont été force de proposition. A plusieurs reprises, les services ont communiqué au SMRR des contributions écrites.

➔ LA MOBILISATION DES ACTEURS DE L' « ENVIRONNEMENT » ET DE L' « EAU »

Le réseau de veille écologique

Les élus du SMRR ont initié dès 2010 la création d'un réseau de veille écologique.

Il réunit plusieurs fois par an les principales associations et institutions environnementales (réparties sur 5 départements) : Parc du Pilat, Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes, Ligue de Protection des Oiseaux, Ile du Beurre, services environnement des départements et des intercommunalités...

Depuis sa création, ce réseau appuie le SMRR pour développer les données sur la biodiversité locale dans le cadre de la révision du Scot (inventaires naturalistes, développement d'outils de suivi, ...).

Les membres du réseau de veille écologique ont été informés et invités à s'exprimer sur le Scot de plusieurs façons :

- Invitation aux différentes réunions PPA/PPC
- Invitation dans le cadre des ateliers de travail sur l'environnement en phases de diagnostic et de DOO.
- Invitation aux réunions du réseau de veille écologique (2 à 4 par an)
- Participation aux sorties de terrain dans le cadre des inventaires naturalistes.



Sortie organisée en 2017 dans le cadre d'un inventaire naturaliste, avec l'appui de l'association Nature Vivante

Le réseau des acteurs de l'eau

En 2012, le SMRR s'est investi dans une démarche originale en mettant en place un « réseau des acteurs de l'eau ». Il regroupe les acteurs intervenant sur la question de la ressource en eau : structures porteuses de SAGE et contrats de rivière, syndicats d'eau potable et d'assainissement, collectivités locales (EPCI, départements),...

Le SMRR s'est appuyé sur ce réseau pour élaborer les diagnostics « eau potable » et « assainissement » finalisés en 2015. Ces diagnostics, disponibles en téléchargement sur le site Internet du SMRR, ont servi de base à l'élaboration du volet ressource en eau du Scot en révision.

Le réseau des acteurs de l'eau a de plus été mobilisé tout au long de la révision du Scot, notamment en participant aux ateliers du diagnostic et du DOO sur la ressource en eau, mais aussi au cours d'échanges réguliers pour prendre en compte dans le Scot leurs documents et études en cours d'élaboration (SAGE, contrats de rivière, études volumes prélevables,...).

Ces deux réseaux ont permis de réunir de multiples acteurs agissant sur des sujets communs mais sur des territoires distincts et limitrophes (5 départements).

Chacun des acteurs mobilisés a pu apporter sa connaissance et son expertise pour enrichir l'état initial de l'environnement du Scot.

Les collectifs développés par le SMRR ont aussi favorisé l'interconnaissance et l'émergence d'une approche collective sur un « grand bassin de vie ».

4. MOBILISER LES ACTEURS PRIVÉS

Le SMRR a souhaité multiplier les rencontres avec les acteurs privés pour parfaire « l'opérabilité » des orientations du Scot des Rives du Rhône et faire remonter les constats et remarques au plus près du terrain.

➔ LES BUREAUX D'ETUDES EN URBANISME

Une rencontre a été organisée le 20 mai 2014 avec les bureaux d'études en urbanisme travaillant sur les documents d'urbanisme (PLU, ...) des communes membres du SMRR. Cette réunion a rassemblé une vingtaine de participants. Il s'agissait de présenter les objectifs et le calendrier de la révision du Scot et d'avoir un retour sur l'application du Scot approuvé en 2012 dans les documents d'urbanisme.



Rencontre avec les bureaux d'études, le 20 mai 2014 à Vienne

Les bureaux d'études ont par ailleurs été sollicités dans le cadre de l'étude menée en 2017 par le SMRR sur les conditions de mise en œuvre des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) des PLU. Cette étude (qui s'est appuyée sur l'analyse d'une quinzaine d'OAP sur le territoire du Scot), a fait l'objet de nombreux échanges avec les élus et techniciens du territoire, les bureaux d'études PLU, mais aussi avec les opérateurs privés et les bailleurs sociaux pour mieux comprendre leur positionnement et leurs stratégies d'intervention.

Les bureaux d'études ont été invités à participer à un séminaire de restitution des conclusions de l'étude le 11 décembre 2017 à Sainte-Colombe (69). Un « guide pratique », issu de ce travail, est en cours de formalisation. Il proposera des clés de lecture, mettra en avant des points de vigilances et des recommandations pour élaborer des OAP plus efficaces. Ce guide sera diffusé aux acteurs du territoire au 1er semestre 2019.

➔ LES NOTAIRES

Le syndicat mixte a souhaité communiquer sur le Scot auprès des notaires pour améliorer l'information des acheteurs et héritiers. Ceux-ci sont parfois déroutés par le changement de classement de zone qui transforme un terrain constructible en zone agricole ou naturelle.

Ainsi plusieurs rencontres ont été organisées :

- Le 18 mars 2014 : une rencontre avec les chambres départementales de notaires du territoire à l'initiative du SMRR. Les échanges ont permis d'envisager à l'avenir la rédaction d'une plaquette d'information et de recenser de l'ensemble des notaires intervenant sur les Rives du Rhône.
- Le 14 avril 2014 : répondant à l'invitation de la chambre des notaires de l'Isère, l'équipe technique du SMRR a présenté le Scot à la rencontre de l'observatoire des notaires de l'Isère devant près de 80 participants.

➔ LES PROMOTEURS COMMERCIAUX

Une base de données des principales enseignes commerciales présentes sur le territoire a été construite au cours de l'année 2013. Cette liste comprend également les associations de commerçants (Vienne, Péage de Roussillon, Roches de Condrieu, Annonay, Pont-Evêque, Bougé-Chambalud).

Les acteurs commerciaux ont été invités à témoigner sur leurs activités et à s'exprimer sur le volet commercial du Scot, à l'occasion de deux conférences dédiées, le 06 octobre 2015 et le 17 octobre 2017 (cf. p. 21).



Conférence sur le commerce, organisée le 06 octobre 2015 à Roussillon

Les Chambres de Commerce et d'Industrie et les Chambres du Métier et de l'Artisanat ont par ailleurs été conviés à participer aux ateliers organisés en phase de diagnostic et en phase de DOO/DAAC sur le commerce.

➔ LES ACTEURS DE L'IMMOBILIER

Les promoteurs, bailleurs et lotisseurs sont des acteurs majeurs dans la mise en œuvre des orientations du Scot en matière de diversité et densité des logements, de mixité sociale, de qualité des espaces publics, etc.

C'est la raison pour laquelle le Syndicat mixte a souhaité multiplier les temps d'échanges avec ces acteurs pour débattre des orientations du Scot et échanger quant à la faisabilité technique et financière des formes urbaines promues et des objectifs de production de logements abordables.

- Retours d'expériences et échanges dans le cadre de l'étude menée en 2014 sur les marchés immobiliers, en particulier à l'occasion de la conférence du 05 novembre 2015 à Condrieu (cf. p.21).
- Retours d'expériences et échanges dans le cadre de l'étude menée en 2017 sur les conditions de mise en œuvre des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) du PLU, en particulier à l'occasion du séminaire de restitution des conclusions de l'étude le 11 décembre 2017.

L'objectif de cette étude était de :

- mieux comprendre l'origine des blocages rencontrés lors du passage à l'opérationnel de certains secteurs d'OAP
- mieux conseiller les collectivités dans la révision de leurs documents d'urbanisme, pour des OAP plus efficaces.



Les échanges réguliers avec les acteurs privés ont permis d'informer sur le calendrier du projet.

Ils ont également permis de capitaliser sur les retours d'expérience de ces acteurs sur l'application du 1^{er} Scot et de préciser les orientations du Scot au plus près du terrain

5. INFORMER LE GRAND PUBLIC

Pour informer le grand public tout au long de l'élaboration du projet, le SMRR :

- s'est appuyé sur les « médias » existants (presse locale, bulletins et sites internet des collectivités du territoire)
- a cherché à améliorer et développer ses propres outils d'information (renouvellement du site internet et de la e-letter, réalisation d'une bande dessinée)
- a mis à disposition du public un dossier, régulièrement actualisé, et un registre d'observations, au siège du Syndicat Mixte des Rives du Rhône et des intercommunalités membres,
- a organisé 3 réunions publiques

➔ LES RELATIONS AVEC LA PRESSE ECRITE

Le SMRR a fourni régulièrement des communiqués de presse sur l'état d'avancement du Scot et sur la vie du SMRR (marchés, vie des réseaux, InterScot...) et a organisé des conférences de presse.

Les principaux journaux de presse contactés sont : le Dauphiné Libéré, le Progrès, le Réveil du Vivarais, L'Echo Drôme-Ardèche, l'Essor, Terre Dauphinoise.

- **Communiqué de presse du 10/04/2013** pour informer sur l'extension du périmètre du Syndicat Mixte des Rives du Rhône
- **Communiqué de presse du 13/06/2013** pour annoncer l'enquête consommation des ménages
 - Un article est paru dans le Dauphiné Libéré du 19/06/2013 (cf. Annexes)
- **Communiqué de presse le 08/09/2013** pour informer sur l'enquête publique du schéma de secteur de la côte rhodanienne
- **Conférence de presse le 06/12/2013** dans les locaux du SMRR pour expliquer la démarche de révision du Scot, les actualités et rappeler la nécessité pour le SMRR de communiquer auprès de la population. Ce rendez-vous s'adressait principalement à trois quotidiens locaux (Dauphiné libéré, Le Progrès et le Réveil du Vivarais). Deux d'entre eux ont répondu présents.
 - Un article est paru dans le Réveil du Vivarais du 12 décembre 2013 (cf. Annexes).
- **Communiqué de presse du 30/04/2014** pour informer sur le schéma de secteur de la côte rhodanienne
- **Communiqué de presse du 04/07/2014** pour présenter le nouveau Président du SMRR
- **Conférence de presse le 01/10/2014** dans les locaux du SMRR pour informer sur les actualités du SMRR : nouveau périmètre de projet, nouveaux élus suite aux élections municipales, révision du Scot, Deux journalistes ont répondu présents (Dauphiné Libéré et Terres Dauphinoises) et ont échangé avec le Président et 1er Vice-Président du SMRR.
 - Deux articles sont parus dans la presse : Terre Dauphinoise le 09/10/2014 et Dauphiné Libéré le 17/10/2014 (cf. Annexes)
- **Communiqué de presse 06/10/2014** pour diffuser les informations évoquées à l'occasion de la conférence de presse du 01/10/2014 aux journalistes non présents.

- **Participation de la presse le 28/10/2014** à une présentation du Scot à la Communauté de Communes de Vivarhôte
 - Un article est paru dans le Réveil du Vivarais le 30/10/2014 (cf. Annexes).
- **Participation de la presse le 13/11/2014** à une présentation du Scot aux communes d'Andance, Champagne, Peyraud, Saint-Etienne de Valoux, Sarras, Ozon, Eclassan et Arras-sur-Rhône (à Andance)
 - Un article paru dans le Réveil du Vivarais le 30/10/2014 (cf. Annexes)
- **Communiqué de presse du 26/02/2015** pour informer sur la démarche de prospective « Rives du Rhône 2040 » et le vote des élus à l'occasion du conseil syndical du 17 février 2015 à Ampuis
- **Communiqué de presse du 02/03/2015** pour informer sur le schéma de secteur de la côte rhodanienne
- **Communiqué de presse du 16/03/2015** pour annoncer l'enquête « comportement d'achat des ménages » organisée dans le cadre de la révision du Scot
- **Participation de la presse le 07/04/2015** à une réunion d'information sur le Scot auprès des communes de Jardin, Eyzin-Pinet et Moidieu-Détourbe
 - Un article est paru dans le Dauphiné Libéré le 17/04/2015 (cf. Annexes)
- **Communiqué de presse en octobre et novembre 2015** pour annoncer l'organisation par le SMRR des conférences sur le commerce et les marchés immobiliers.
- **Participation de la presse** à l'occasion du conseil syndical du 15/12/2015
 - Articles parus dans le Dauphiné Libéré du 31/12/2015, du 06/01/2016 et du 20/01/2016
- **Communiqué de presse du 07/03/2016** pour informer sur la publication et la diffusion de la bande dessinée
- **Participation de la presse le 17/10/2016** à une présentation du Scot aux élus de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien (à Saint-Appolinard)
 - Un article paru dans le Dauphiné Libéré du 21/10/2016
- **Communiqué de presse du 02/05/2017** pour informer sur l'organisation d'une séance de restitution des travaux des lycéens le 19 mai 2017 au lycée de Roussillon
 - Parution d'un article de presse dans le Dauphiné Libéré du 30/09/2017 sur l'élaboration du schéma d'aménagement Roussillon-Saint-Rambert d'Albon.
- **Communiqué de presse du 13/04/2018** pour informer sur le « bilan à 6 ans » du Scot approuvé en 2012
- **Communiqué de presse du 09/07/2018** pour faire un retour sur les deux visites organisées fin juin/début juillet 2018 sur la thématique « Projets d'aménagement et biodiversité »
- **Invitation au conseil syndical du 26/06/2018** à l'occasion duquel s'est déroulé le débat sur le PADD

Des sollicitations régulières de la presse locale

2 conférences de presse au lancement de la révision

16 communiqués de presse pour informer tout au long du

Des invitations à participer aux réunions et conférences du Scot (notamment le conseil syndical consacré au débat du PADD)

14 articles parus

- **Communiqué de presse du 09/07/2018** suite au débat du PADD en conseil syndical
- **Communiqué de presse 16/11/2018** pour communiquer sur l'organisation des trois réunions publiques organisées en décembre 2018
 - Suite aux réunions publiques, deux articles de presse sont parus dans le Dauphine Libéré du 11/12/2018 et le 31/12/2018

➔ LE SITE INTERNET ET LA LETTRE D'INFORMATION

Le SMRR est doté depuis janvier 2007 d'un site internet consultable à l'adresse suivante : www.scot-rivesdurhone.com. Suite à l'extension du SMRR et en lien avec la révision du Scot, ce site a été renouvelé en 2015.

Le site renouvelé comprend 4 rubriques mettant à disposition de l'information sur :

- Le « Syndicat mixte des Rives du Rhône » (missions, élus, périmètre, ...)
- Le « Scot approuvé » en 2012 et le schéma de secteur de la côtière rhodanienne approuvé en 2015 (documents consultables en ligne et téléchargeables)
- Les actions portées par le Syndicat mixte « Le Scot en action » (l'observatoire, le réseau de veille écologique, le réseau des acteurs de l'eau, l'accompagnement aux collectivités, ...)
- La révision du Scot « Cap sur 2040 » (objectifs de la révision, agenda, plan de concertation 2014-2018, schéma d'aménagement Roussillon-Saint-Rambert d'Albon, ...)

Le site met en avant les actualités du SMRR (une à deux nouvelles actualités par mois en moyenne). Il permet également un accès facilité à un nombre important de documents téléchargeables (Etudes, cartes, délibérations,...). Le site Internet dispose enfin d'un extranet facilitant la mise à disposition de documents aux élus et partenaires.

The screenshot shows the website interface for SCOT Rives du Rhône. At the top, there is a search bar and a navigation menu with links to 'LE SYNDICAT MIXTE', 'LE SCOT APPROUVÉ', 'LE SCOT EN ACTION', and 'CAP SUR 2040'. The main content area features a large banner for 'CAP SUR LE TERRITOIRE DE DEMAIN' with a background image of a person and a child looking at a landscape with wind turbines. Below the banner are several news snippets with titles like 'POINT SUR LA RÉVISION GÉNÉRALE DU SCOT' and 'LES ÉLÉMENTS D'ANALYSE CONVERGENT AU SCOT'. To the right, there are sections for 'TÉLÉCHARGEMENTS', 'GRANDS DOSSIERS', and 'LES DOCUMENTS APPLICABLES EN UN CLIC'. The bottom of the page contains contact information for the 'SYNDICAT MIXTE DES RIVES DU RHÔNE (SMRR)' and accessibility options like 'E-LETTER', 'ACCÈS EXTRANET', 'Contact', 'Mentions légales', 'Plan du site', 'Accessibilité', 'Crédits', and 'Marchés publics'.

Les actualités sont publiées sur le site du SMRR et sont diffusées par le biais d'une lettre d'information électronique. Elles ont permis de communiquer régulièrement, et à un large public, sur la vie du syndicat mixte (visites, conférences, observatoire, ...) et la procédure de révision du Scot.

- 18 lettres d'information distribuées depuis le lancement de la révision du Scot)
- 2 470 abonnés (dont l'ensemble des élus municipaux dont l'adresse électronique a pu être renseignée dans la base de données).

1 site Internet renouvelé

16 800 visiteurs depuis juillet 2015 (400 visiteurs par mois en moyenne)

18 lettres d'information diffusées depuis le lancement de la révision auprès de 2 470 abonnés (soit 3 à 4 par an)

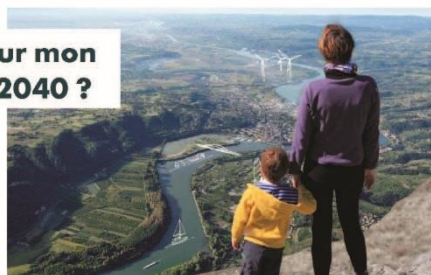
Les principales pages consultées (hormis la page d'accueil) ont été « Téléchargements » et « Actualités ».

➔ LES BULLETINS MUNICIPAUX ET INTERCOMMUNAUX

Des brèves ont été transmises aux communes et intercommunalités sur l'actualité du syndicat mixte et la révision du Scot. Celles-ci ont été invitées à les insérer dans leurs bulletins ou sur leur site Internet, notamment, au lancement de la révision du Scot fin 2013 et suite au débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en juillet 2018.

Quel avenir pour mon territoire, d'ici 2040 ?

153 communes s'engagent pour un développement cohérent et durable des Rives du Rhône !



Quel avenir pour un territoire situé au cœur des dynamiques de la moyenne vallée du Rhône et dans l'aire d'influence de la métropole lyonnaise ? En matière d'habitat, de commerce, d'agriculture, de développement économique, d'environnement, d'énergie, de transports... ? De Vienne à Annonay, en passant par Hauterives ? Les élus du Syndicat Mixte des Rives du Rhône (SMRR) travaillent sur cette question depuis plusieurs années, notamment au travers de l'élaboration d'un document d'urbanisme : le Schéma de Cohérence Territoriale (Scot).

Le Scot : qu'est-ce que c'est ?

Un Schéma de Cohérence Territoriale est un outil d'urbanisme, élaboré par des élus locaux, dont la finalité est de planifier l'aménagement et le développement d'un bassin de vie pour le long terme (20-25 ans). Il fixe des orientations et objectifs notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique et commercial, de préservation de l'environnement, de transports, d'agriculture... Ces orientations sont ensuite traduites dans les documents d'urbanisme locaux (Plans Locaux d'Urbanisme, Programmes Locaux de l'Habitat...).

Pourquoi un Scot sur le territoire des Rives du Rhône ? Ça m'apporte quoi au quotidien ?

Conscient des enjeux d'un territoire de moyenne vallée du Rhône, les élus de 153 communes développent des coopérations, visent à mieux répondre aux besoins des habitants et des entreprises au quotidien, à préserver leur cadre de vie et à affirmer la place du territoire des Rives du Rhône dans l'échiquier métropolitain et régional.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (Scot) est l'un des outils mobilisés. Il permet de faire un cap sur ce territoire situé aux confins de 5 départements et de mettre en cohérence les politiques publiques menées par les 7

intercommunalités et les communes, en matière de logements, de transports, de développement économique, de paysages, de commerces et de services de proximité notamment.

Il est l'occasion également de se saisir collectivement des grands enjeux et défis de demain, en matière de ressources alimentaires (préservation des terres agricoles, protection de la ressource en eau, préservation de la biodiversité...), de ressources énergétiques (diminution du recours aux énergies fossiles, développement des énergies renouvelables), de santé et de climat (diminution des émissions de gaz à effet de serre, amélioration de la qualité de la ressource en eau...).

Le territoire de l'Agglo est déjà couvert par le Scot, approuvé en 2012. Aussi, les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) des communes qui ont été approuvés sont compatibles avec ses principes.



La parole à

Le Scot est un document complexe qui semble souvent peu concret pour le grand public. Néanmoins ce document d'urbanisme obligatoire est essentiel. Par un réel travail collectif, cette révision nous a permis de bâtir une vision stratégique pour le développement de notre territoire dans l'intérêt de tous.

Se révision a été engagée dès 2013 pour intégrer des territoires qui partagent des enjeux communs : l'agglomération d'Annonay, le territoire de Beauprépaille, Saint-Vallier/Hauterives.

Quelques chiffres clés

- 7 EPCI
- 153 communes
- 5 départements
- 270 000 habitants environ
- 1 866 km²
- 1 fleuve, le Rhône, traverse le territoire du nord au sud



Chaque année, le SMRR a par ailleurs accompagné les communes et EPCI pour l'écriture d'articles pour informer sur la révision du Scot dans les bulletins communaux / intercommunaux et sur les sites Internet (environ 8 articles produits par an depuis le lancement de la révision).

Par exemple, une double page a été consacrée à la révision du Scot dans les bulletins de

- la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais (2015)
- Vienne Condrieu Agglomération (décembre 2018).

Un appui sur des supports existants et connus

L'utilisation de ces supports a été privilégiée dans le cadre de la révision du Scot, ceux-ci étant largement distribués et bien connus des habitants (pour exemple le magazine de Vienne Condrieu Agglomération est imprimé en 43 000 exemplaires).

➔ LA REALISATION ET LA DIFFUSION D'UNE BANDE DESSINEE

Dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (Scot) des Rives du Rhône, le syndicat mixte a souhaité explorer de nouvelles formes de concertation plus proches des citoyens, parallèlement aux actions conventionnelles.

En ce sens, le syndicat mixte a réalisé en 2015, en partenariat avec l'école de dessin Emile Cohl de Lyon, une bande dessinée documentaire. Elle illustre de façon ludique les enjeux liés à l'aménagement et au développement du territoire des Rives du Rhône, pour les rendre plus accessibles. La bande dessinée s'adresse à un public adolescent et adulte.

La BD illustre les problématiques d'aménagement d'un village des Rives du Rhône en 2020 (2^{de} partie), replacé dans le contexte historique du temps long (1^{ère} partie) et inscrit dans les enjeux poursuivis par le Scot (3^{ème} partie).



Un outil ludique de sensibilisation

La BD a été diffusée en version papier aux communes, EPCI, lycées et collèges du territoire au premier trimestre 2016.

Les collectivités ont été invitées à les mettre à disposition des habitants dans les bibliothèques et médiathèques.

La bande dessinée a par ailleurs été un outil mobilisé dans le cadre de la concertation avec les lycéens.

La BD est disponible en version numérique sur le site Internet du Scot.

➔ LA MISE A DISPOSITION D'UN DOSSIER DE CONSULTATION

Conformément à la délibération du 11 juin 2013, un dossier de concertation a été mis à disposition du public pendant toute la durée de l'élaboration du projet (jusqu'à l'arrêt), au siège du Syndicat Mixte des Rives du Rhône et des intercommunalités membres, aux jours et heures habituels d'ouverture.

L'objectif de ce dossier était de permettre aux habitants de s'informer sur le déroulement de la procédure et de prendre connaissance des orientations étudiées par les élus du SMRR.

Le dossier a été complété au fur et à mesure de l'avancée des travaux, par des documents d'études, les plaquettes de communication réalisées, etc.

- Dossier initial, en juillet 2013
 - Arrêté portant extension du périmètre du Syndicat Mixte
 - Délibération prescrivant la révision du Scot des Rives du Rhône, précisant les objectifs poursuivis et définissant les modalités de la concertation
 - Cartes sur le périmètre du SMRR
- Mise à jour n°1 en mai 2018
 - Nouvel arrêté portant extension du périmètre du Syndicat Mixte
 - Cartes sur le nouveau périmètre du SMRR
 - Information sur l'état d'avancement des études
 - Fiches pédagogiques sur l'outil Scot
 - Bilan 2012-2018 du Scot approuvé
- Mise à jour n°2 en septembre 2018
 - Information sur l'état d'avancement des études
 - Projet de PADD débattu en conseil syndical le 26 juin 2018
- Mise à jour n°3 en janvier 2019
 - Projet de Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)
 - Projet de Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC)
- Mise à jour n°4 en janvier 2019
 - Compte-rendu des trois réunions publiques organisées en décembre 2018

Les registres d'observations accompagnant le dossier ont donné la possibilité aux habitants de pouvoir s'exprimer. Aucune remarque n'a été consignée dans ces registres.

➔ LES REUNIONS PUBLIQUES

Conformément à la délibération de prescription du 11 juin 2013, trois réunions publiques ont été organisées pour informer sur le projet et permettre au « grand public » de réagir et échanger avec les élus :

- le 06/12/2018 à Vienne (40 participants)
- le 10/12/2018 à Saint-Maurice-l'Exil (74 participants)

- le 11/12/2018 à Davézieux (43 participants)



L'objectif de ces réunions était d'informer largement sur le Scot et d'échanger avec la population sur les orientations proposées par les élus du Syndicat mixte des Rives du Rhône

Les réunions publiques ont été organisées de la façon suivante :

- Introduction de la réunion par le président Philippe Delaplacette, le vice-président délégué à la concertation, Denis Sauze
- Présentation par le Syndicat mixte des Rives du Rhône et le cabinet d'urbanisme Urbicand :
 - l'outil Scot : ce que c'est, ses effets, le territoire des Rives du Rhône, les acteurs, le calendrier d'élaboration
 - Les grandes lignes du projet au travers 8 grandes thématiques : agriculture, environnement, risques et nuisances, ressources, développement économique, commerce, transports, habitat. Pour chaque thématique, étaient présentés les grands enjeux pour le territoire et les leviers d'action du Scot.
- 3 temps d'échanges ont ponctué la réunion : après la présentation de l'outil Scot, après la présentation des 4 premières thématiques, après la présentation des dernières thématiques.

A l'occasion des réunions publiques, un document de synthèse du projet (24 pages) a été produit et distribué. Il a également été mis à disposition sur le site Internet du SMRR.

Communication sur les réunions publiques

Le SMRR a communiqué largement sur l'organisation des réunions publiques, auprès :

- de la presse locale
- des partenaires (personnes publiques associées, consultées, associations environnementales, ...)
- des élus locaux
- des actualités du site Internet du SMRR (une lettre d'information a été consacrée à l'annonce de la réunion publique)



Un courrier d'information a été transmis aux maires des 153 communes et présidents des 7 EPCI. Le SMRR s'est appuyé sur eux pour relayer l'information :

- auprès de l'ensemble des conseillers municipaux et communautaires (cartons d'invitation joints)
- auprès des associations et habitants par le biais du site internet et d'un affichage (en mairie, sur les panneaux communaux et panneaux d'affichage libre, dans les lieux publics et commerces de proximité, ...)

Au total, un peu plus de **150 personnes** ont participé aux réunions publiques, dont plus de **60% d'élus** et **40% d'habitants, associations et professionnels**

Les journalistes du Dauphiné libéré, présents à l'occasion des réunions publiques de Vienne et Saint-Maurice-l'Exil ont publié des articles en décembre 2018 et janvier 2019 (cf. Annexes)..

Les principales questions et sujets abordés à l'occasion des réunions publiques, par thématique	
Outil Scot	<ul style="list-style-type: none"> - La stratégie du Scot pour exister entre les différentes métropoles, notamment la métropole lyonnaise - La nécessité d'aller au-delà des frontières administratives pour ce territoire de moyenne vallée du Rhône historiquement et géographiquement « morcelé » - L'association des élus des communes à l'élaboration du Scot - Les objectifs prioritaires du Scot - La disparité des politiques d'urbanisme selon les communes malgré le Scot et les évolutions législatives
Valoriser nos terroirs	<ul style="list-style-type: none"> - L'association des agriculteurs à l'élaboration du Scot - L'avenir de l'agriculture compte-tenu du rythme actuel de consommation des espaces agricoles
Préserver l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - L'évaluation des effets du projet sur la ressource en eau et sur les forêts alluviales de l'Ile de la Platière - L'état de la ressource en eau sur le plateau d'Annonay
Limiter l'exposition aux risques et aux nuisances	<ul style="list-style-type: none"> - Les outils mobilisés par le Scot pour limiter l'impact des nuisances aux abords des voies ferrées dans les villes et villages du territoire
Préserver et valoriser les ressources	<ul style="list-style-type: none"> - Le développement du photovoltaïque dans les secteurs concernés par des périmètres de protection du patrimoine - Les perspectives d'évolution de la centrale nucléaire de Saint-Alban
Développer le tissu économique	<ul style="list-style-type: none"> - Les équilibres à trouver entre le développement économique de la vallée du Rhône et les territoires plus « périphériques » comme Pélussin ou Beaufort - L'identification de friches industrielles sur le territoire et leur avenir - L'enjeu de valorisation de la tradition industrielle d'Annonay, et de son cadre de vie attractif
Maintenir une offre commerciale diversifiée	<ul style="list-style-type: none"> - Les moyens mobilisés par le Scot pour limiter les extensions commerciales de périphérie, en particulier dans les agglomérations - L'enjeu d'améliorer l'offre commerciale dans les centres-villes et leur accès (stationnement, ...)
Garantir à long terme les capacités de mobilité	<ul style="list-style-type: none"> - L'enjeu de développer des infrastructures de transport dans les années à venir pour améliorer la traversée du Rhône et l'accès à Annonay - Les effets du développement de la Zone Industriale-Portuaire Inspira sur la circulation - La posture du Scot vis-à-vis du projet de CFAL (Contournement Fret de l'Agglomération Lyonnaise) - La localisation du futur échangeur autoroutier au sud de Vienne - La saturation de la ligne TER dans le sens Valence-Lyon - L'accès au services publics de proximité et l'offre en transports collectifs dans le Pilat Rhodanien - L'amélioration de la desserte des zones industrielles existantes en transports collectifs,... - La gratuité des transports collectifs pour les apprentis
Construire différemment	<ul style="list-style-type: none"> - La prise en compte dans le Scot de la pression urbaine liée au développement de la métropole de Lyon - La nécessité de distinguer les règles selon les vallées du territoire, qui ne présentent pas les mêmes enjeux - Les équilibres de développement entre la rive gauche et la rive droite du Rhône, plus contrainte - Les effets du Scot sur le développement et la vie des villages - L'avenir des hameaux, dont le Scot ne permet plus l'extension

- | | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">- Les besoins de diversification de l'offre de logement pour favoriser le parcours résidentiel- Les effets d'une plus forte densité sur la qualité des opérations d'urbanisme et la qualité de vie dans les villes et les villages- La nécessité de travailler avec les promoteurs immobiliers pour améliorer la qualité des opérations denses |
|--|--|

6. DONNER LA PAROLE AUX JEUNES

Comment les jeunes pratiquent-ils les Rives du Rhône aujourd'hui ? Quels sont leurs besoins et leurs attentes ? Et demain ? Comment imaginent-ils leur territoire d'ici 2040 ? Comment le rêvent-ils ?

Ce sont les questions que les élus des Rives du Rhône ont souhaité poser aux lycéens dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (Scot). Trop peu sollicités sur les décisions concernant leur cadre de vie, les jeunes ont pourtant des besoins et des attentes spécifiques (transports collectifs, commerce, équipements...) et seront demain les acteurs de leur territoire.

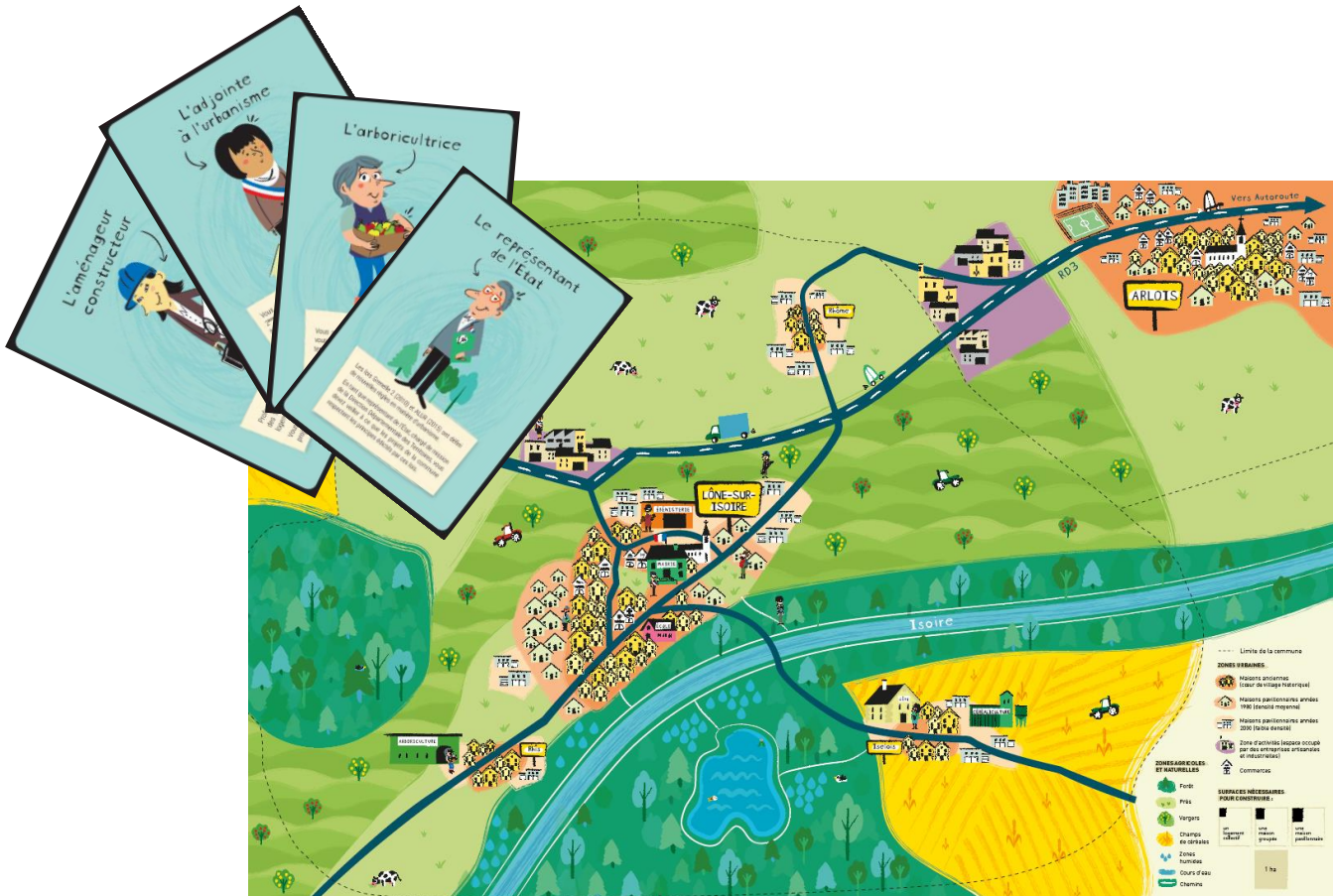
C'est la raison pour laquelle le syndicat mixte des Rives du Rhône (SMRR) a tissé depuis 2014 des partenariats avec quatre lycées : Agrotec à Vienne, Montgolfier à Annonay, la Maison Familiale Rurale à Eyzin Pinet, l'Edit à Roussillon. Plusieurs de ces lycées sont labellisés par la Région Auvergne Rhône-Alpes pour leurs engagements en matière de développement durable.

De nombreux ateliers ont été co-animés par le SMRR et l'équipe enseignante dans chacun des lycées.



A l'occasion de ces ateliers, le syndicat mixte a développé des outils pédagogiques permettant d'aborder avec les élèves de façon ludique les problématiques liées à l'aménagement du territoire, notamment :

- une bande dessinée documentaire, réalisée en 2015 en partenariat avec l'école de dessin Emile Cohl de Lyon
- un jeu de rôle autour d'un village fictif. La mallette de jeu se compose notamment d'une notice, d'un plateau de jeu avec le village fictif, de cartes acteurs. Un courrier a été adressé à l'ensemble des communes, EPCI, collèges et lycées du territoire pour informer sur l'existence de cet outil et de sa possible mise à disposition.



Calendrier des ateliers :

Lycée professionnel Montgolfier (Annonay)

- 20/01/2015 : introduction à l'aménagement du territoire et la planification
- 27/01/2015 : jeu de rôle autour d'un village fictif
- 24/02/2015 : visite du village de Champagne (07) et échanges sur les projets de la commune en présence de Philippe Delaplacette, maire de Champagne, et Denis Sauze, vice-président du SMRR en charge de la concertation
- 06/03/2015 : débat avec M. Sauze, Maire du Monestier et vice-président du SMRR en charge de la concertation, et vote sur les enjeux prioritaires pour l'avenir du territoire des Rives du Rhône.

Lycée Agrotec (Vienne)

- 05/03/2015 : introduction à l'aménagement du territoire et la planification et jeu de rôle autour d'un village fictif
- 12/03/2015 : visite du village de Moidieu-Détourbe (38), et échanges sur les projets de la commune avec le maire, M. Lambert
- 19/03/2015 : débat avec Gérard Banchet, maire d'Ampuis et vice-président du SMRR et vote sur les enjeux prioritaires pour l'avenir du territoire des Rives du Rhône.



Maison Familiale et Rurale (Eyzin-Pinet)

Le 19 mars 2015 à Aarotec

- 10/03/2015 : introduction à l'aménagement du territoire et la planification et jeu de rôle autour d'un village fictif
- 26/03/2015 : visite du village de Septème), et échanges sur les projets de la commune avec le maire, Alain Clerc
- 09/04/2015 : débat avec M. Berthelet, adjoint à l'urbanisme de la commune d'Eyzin-Pinet un élu et vote sur les enjeux prioritaires pour l'avenir du territoire des Rives du Rhône

Lycée de l'Edit (Roussillon)

- 11/02/2016 : jeu de rôle autour d'un village fictif
- 15/03/2016 : travail sur les pratiques et perceptions des lycéens (avis positifs et négatifs) sur l'agglomération Roussillon-Saint-Rambert d'Albon
- 09/06/2016 : présentation des projets des lycéens sur 4 sites stratégiques de l'agglomération et échanges avec Denis Sauze, vice-président du SMRR en charge de la concertation, et Geneviève Gonin, adjointe à la ville de Péage-de-Roussillon.

Lycée de l'Edit (Roussillon)

- 03/02/2017 : introduction à l'aménagement du territoire et la planification
- 03/02/2017 et 08/02/2017: travail sur les pratiques et perceptions de l'agglomération Roussillon-Saint-Rambert-d'Albon
- jeu de rôle autour d'un village fictif réalisé en autonomie par l'équipe enseignante
- 19/05/2017 : présentation des projets des lycéens sur 4 sites stratégiques de l'agglomération et échanges avec Denis Sauze, vice-président du SMRR en charge de la concertation, Gilles Vial, vice-président du SMRR en charge du SAARRA et maire de Salaise-sur-Sanne, et Geneviève Gonin, adjointe au Péage-de-Roussillon.

Des précisions sur la démarche sont apportées en annexe n°2.

180 élèves de 1ère et Terminale en filières générale et professionnelle.

Les **16 ateliers et visites** co-animés par le syndicat mixte et les équipes enseignantes ont permis à la fois de sensibiliser les lycéens aux enjeux d'aménagement du territoire, et de recueillir leur perception et leur vision d'avenir des Rives du Rhône.

Au travers les échanges, les élus du SMRR ont aussi eu l'occasion de mieux appréhender les besoins et les attentes des jeunes du territoire.

En parallèle de cette démarche, le SMRR est intervenu au lycée Agrotec à Vienne :

- En avril 2017, auprès des élèves de la formation Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant. Dans le cadre de leur cours d'histoire-géographie, les élèves ont travaillé durant une semaine à l'étude de la commune de Septème et ont accueilli plusieurs acteurs du territoire, dont le SMRR. L'intervention du syndicat a porté sur la présentation du SCoT et des grandes orientations concernant la commune de Septème. Les élèves ont ainsi pu appréhender la recherche d'équilibre entre les enjeux d'accueil de population, de maintien des commerces et activités économiques, de transport, de préservation des espaces agricoles et naturels ou encore de gestion des risques. Ils ont ensuite pu livrer leur regard sur le territoire du SCoT en présentant leur bassin de vie et en distinguant les atouts et point faible du territoire.
- En mars 2018, auprès d'une classe de première du lycée Agrotec à Vienne. Le jeu de rôle autour du village fictif a permis aux élèves une entrée en matière ludique pour saisir les enjeux de l'aménagement du territoire. Les élèves travaillant dans le cadre de leurs travaux sur Eyzin Pinet, ont ensuite pu découvrir les liens entre le Scot des Rives du Rhône et cette commune.



Séance de jeu de rôle pour les lycéens avec l'appui du plateau de jeu (mars 2018)

7. DES PRATIQUES INNOVANTES POUR UNE VRAIE DEMOCRATIE CONTRIBUTIVE

Pour amener la société civile à se prononcer sur le devenir du territoire, le projet de vie collective, le syndicat mixte a souhaité renouveler les outils d'association de la population. Ainsi, en complément de la concertation « classique » prévue dans le cadre de la révision du Scot (réunion publique, articles de presse puis enquête publique), de nouveaux espaces de dialogue ont été expérimentés ouverts à tous, habitants et élus.

➔ LA DEMARCHE PROSPECTIVE « RIVES DU RHÔNE 2040 »

Un an seulement après son approbation (30 Mars 2012), le Scot des Rives du Rhône est entré en révision pour intégrer au projet les 47 nouvelles communes. En soutien à la révision générale du Scot, les élus ont décidé de lancer en 2013 une démarche originale de prospective territoriale.

La prospective territoriale est une démarche intellectuelle et pratique qui consiste à se poser de façon concrète la question: « Que peut-il advenir de mon territoire ? ». Hors des contraintes de la gestion du quotidien, la réflexion porte sur des questions essentielles concernant la société locale et ses évolutions attendues ou espérées. Il s'agit ainsi de se forger une vision d'avenir, fondée sur une démarche collective...

La démarche prospective s'est déroulée tout au long de l'année 2013 en deux grandes phases :

- **Une phase d'initialisation**, qui a permis de réunir à plusieurs reprises les élus du Conseil syndical et des techniciens du territoire, afin :
 - de recueillir leurs rêves et craintes pour le territoire à l'horizon 2040 (étape 1 – « envie de rives »)
 - de leur faire connaître les réflexions nationales en matière de prospective (étape 2 – « scénarives »)
 - de visiter ensemble le territoire, notamment les sites porteurs d'enjeux (étape 3 – « sur la rive voisine »)



Visite de territoire le 14 juin 2013

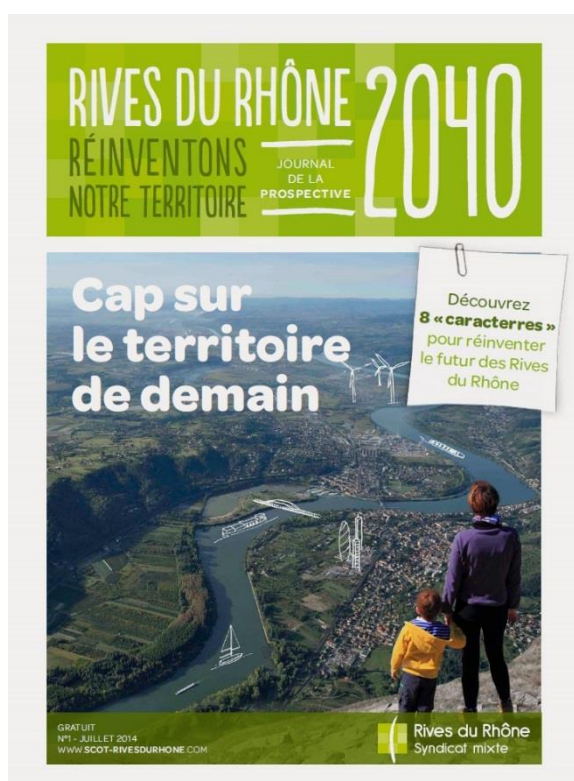
- **Une phase d'exploitation** au cours de laquelle un groupe de travail partenarial a été mobilisé, afin de construire un imaginaire prospectif sur le devenir du territoire. Les élus du SMRR ont souhaité constituer un groupe de travail le plus représentatif possible. Ainsi, une quarantaine de personnes ont été mobilisées, en plus des élus et des acteurs institutionnels (CCI, chambres d'agriculture, Etat), des représentants du monde de la promotion immobilière et commerciale, de l'environnement, de l'éducation et de la formation, de l'insertion sociale. Des réflexions de ce groupe de travail ont émergé 8 « cartes à jouer » pour le territoire d'ici 2040 : les « caractères ».

Présentation des résultats de la démarche aux élus

Les huit « caractères » retenus ont ensuite été présentés aux élus du conseil syndical au cours de 3 séances qui ont permis de les interroger sur leur perception du territoire et de son évolution et leurs souhaits pour l'avenir.

Deux livrables ont été réalisés pour communiquer largement sur la démarche :

- Le carnet de bord prospectif, qui présente la démarche et fait la synthèse du travail mené tout au long de l'année 2013
- Le journal de la prospective « Cap sur le territoire de demain » qui présente les 8 « caractères » et la façon dont chacun des caractères est perçu par les élus et acteurs qui ont participé à la démarche.



Liens avec la révision du Scot

Le 17 février 2015, un conseil syndical a été consacré à la prospective territoriale. Ce conseil a été exceptionnellement ouvert aux élus communautaires. Il s'agissait de présenter la nature et l'esprit de la prospective territoriale aux nouveaux élus (suite aux élections municipales) et de lancer les premiers débats et réflexions sur les enjeux prioritaires pour le territoire.

Les 120 élus présents ont été invités à s'exprimer sur leur perception et leur vision d'avenir du territoire des Rives du Rhône, en répondant à trois questions : Comment percevez-vous le territoire aujourd'hui ?



Comment pensez-vous qu'il va évoluer ? Comment rêvez-vous qu'il évolue ? Pour chacune de ces questions, les participants avaient 100 points à répartir entre les huit « caractères » issus de la première phase de la démarche de prospective.

A cette occasion, les participants ont caractérisé le territoire des rives du Rhône d'aujourd'hui comme étant très « morcelé ». Les participants ont par ailleurs manifesté leur souhait d'actionner en priorité d'ici 2040 (et de façon égale) quatre leviers : « ressources », « résidentiel », « coopétitif » et « promoteur ». L'accent a été mis sur la volonté de promouvoir dans les années à venir la création d'emplois et d'entreprises sur le territoire.

Les 8 « caractères » ont ensuite servis d'appui à l'élaboration du diagnostic du Scot.

Les apports de la démarche

- Décloisonner les réflexions avec des participants de tous horizons
- Libérer la parole et les imaginaires
- Être « en alerte » sur les enjeux du territoire, y compris sur les signaux faibles
- Fixer un cap avant de bâtir un projet

➔ L'ATELIER D'INNOVATION EN URBANISME SUR L'AGGLOMERATION ROUSSILLON-SAINT-RAMBERT D'ALBON

Conscients des enjeux forts liés au développement de l'agglomération Roussillon-Saint-Rambert d'Albon, les élus du SMRR ont souhaité mener une démarche originale avec l'appui de l'agence d'urbanisme de Lyon.

Ainsi, en novembre 2013, des élus, habitants, commerçants, chercheurs universitaires, membres d'associations locales ont été invités à se pencher sur le devenir de l'agglomération Roussillon - Saint-Rambert-d'Albon lors d'un Atelier d'Innovation en Urbanisme (AIU). Il s'agissait de croiser les regards de ces acteurs d'horizons différents de façon originale pour faire émerger des idées nouvelles.

L'AIU a été mené sur deux journées. Après avoir parcouru le premier jour les 8 communes concernées par la réflexion (Sablon, Chanas, Salaise-sur-Sanne, Saint-Maurice-l'Exil, Péage-de-Roussillon, Roussillon, Saint-Rambert-d'Albon, Anneyron) au cours d'un parcours « sensible », chacun a pu évoquer sa perception du territoire et sa vision d'avenir le lendemain.

Une nouvelle rencontre a été organisée au second semestre 2014 pour restituer à l'ensemble des participants les grands enjeux issus de ces deux journées.

Pour prolonger la démarche participative, un blog a par ailleurs été créé par l'agence d'urbanisme de Lyon <http://aiu-roussillon-saint-rambert.eklablog.net/>. On y retrouve notamment une présentation de la démarche, de ses objectifs et des acteurs mobilisés.

Liens avec la révision du Scot : vers le schéma d'aménagement de l'agglomération Roussillon-Saint-Rambert d'Albon

Ce travail a permis d'alimenter le cahier des charges pour l'élaboration du Schéma d'Aménagement de l'Agglomération Roussillon-Saint Rambert d'Albon (SAARRA). L'objectif de ce schéma visait, dans le cadre de la révision du Scot, à préciser les orientations sur les 8 communes de l'agglomération.

Les participants représentant la société civile

Associations « Vivre », « Travail et Culture », « Centre de Soins des Cités », Conseil de Quartier, Agence EDEL (prévention des risques), Association des Marcheurs du Pays Roussillonnais, Géomètre Expert, ...

Elus et techniciens des 8 communes et 2 EPCI concernés ont été étroitement associés à l'élaboration de ce schéma d'aménagement.

En amont :

- 18/11/2014 : comité de pilotage sur le cahier des charges avec les maires des communes (à la CC du Pays Roussillonnais)
- 26/02/2015 : présentation des objectifs du SAARRA au Syndicat mixte de la ZIP

Au lancement de la démarche :

- 24/09/2015, à Salaise-sur-Sanne : comité de pilotage de lancement qui a réuni les maires des 8 communes et les représentants des EPCI
- 2 réunions techniques de lancement le 12 octobre et le 11 décembre 2015

En phase de diagnostic (2016) :

- 4 comités de pilotage : 21/01 à Salaise-sur-Sanne, 12/04 à Sablons, 09/09 à Anneyron, 09/12 à Péage de Roussillon)
- 4 ateliers : 13/06 à Roussillon, 08/09 à Saint-Maurice l'Exil, 09/09 à Anneyron, 14/11 à Salaise-sur-Sanne
- 1 visite de territoire le 01/04
- 1 comité de pilotage exceptionnel sur la thématique de la ressource en eau le 01/07



Ces différentes étapes ont permis de valider le diagnostic, des enjeux pour le territoire ainsi qu'une première version du futur plan guide.

En phase projet (2017) :

- 1 rencontre entre les élus pilotant le SAARRA et les maires de Péage-de-Roussillon et Roussillon, le 10/03
- 3 comités de pilotage : 04/07 à Salaise-sur-Sanne, 26/09 à Saint-Rambert d'Albon, 12/12 à Salaise-sur-Sanne)
- 1 comité de pilotage exceptionnel sur la thématique de la ressource en eau le 01/07
- 1 visite de Saint-Rambert-d'Albon en lien avec le travail sur le zoom sur le centre-ville, le 26/09
- 4 ateliers les 17/10 et 18/10
- 1 rencontre entre les présidents des deux EPCI



Ces différentes étapes ont permis de valider le plan guide, le programme d'actions et les zooms opérationnels.

De plus, le SAARRA a été présenté dans 9 communes et 2 EPCI en 2017:

- 23 janvier à Chanas
- 16 février à Saint-Rambert-d'Albon
- 6 mars à Sablons
- 15 mars à Anneyron
- 6 avril à Sonnay
- 18 avril à la CC Porte de DrômArdèche
- 24 avril à Salaise-sur-Sanne
- 26 avril à la CC Pays Roussillonnais
- 4 mai au Péage-de-Roussillon
- 22 juin à Saint-Maurice l-Exil
- 5 octobre à Roussillon

Le comité de pilotage final du SAARRA a été organisé le 13 mars 2018 en mairie de Salaise-sur-Sanne. Cette réunion a été l'occasion de valider le document final du SAARRA et d'échanger sur la méthodologie à mettre en place par les Communautés de Communes du Pays Roussillonnais et de Porte de DrômArdèche pour la mise en œuvre du programme d'actions dans les prochaines années.

Le 12 juin 2018, une conférence finale sur le SAARRA a été organisée à Chanas afin de présenter aux élus du territoire l'ensemble des travaux ainsi que les premières actions mises en œuvre par les EPCI. Cette conférence a permis le passage de flambeau officiel entre le SMRR, qui a piloté l'étude du SAARRA, et les EPCI, en charge de la mise en œuvre du projet dans les prochaines années. A cette occasion, un document de synthèse de 8 pages a été produit et distribué (mis en téléchargement du site Internet du SMRR).



CONCLUSION

→ UNE VISION STRATEGIQUE DE LA CONCERTATION

Le Scot joue un rôle stratégique pour concilier le développement du territoire des Rives du Rhône avec le maintien pour ses habitants d'un cadre de vie agréable et d'un environnement préservé.

La révision du Scot des Rives du Rhône sur un périmètre plus large a ainsi amené les élus du Syndicat mixte à être responsables des politiques d'aménagement et de développement qui seront développées dans les décennies à venir pour un bassin de vie de 1 870 km² et de plus de 270 000 habitants. Néanmoins, cette responsabilité ne peut être confidentielle, et les choix d'avenir ne peuvent pas être pris seuls.

Ainsi, les obligations légales d'information s'imposant au Scot ont conduit le SMRR à prévoir dans la délibération lançant la révision du Scot les modalités de concertation « basiques » : dossiers consultables aux sièges du Syndicat mixte et des intercommunalités, réunions publiques, articles de presse, enquête publique, ...

Néanmoins, les élus du SMRR n'ont pas souhaité se satisfaire de ce « service minimum » et ont souhaité explorer et soutenir de nouvelles formes de concertation, plus ciblées, régulières et plus proches du public dont ils ont souhaité recueillir l'expression. D'un lycéen à un promoteur immobilier, d'un agent de collectivité à un conseiller municipal, d'un habitant engagé dans une association à un commerçant de centre-ville, chacun n'ayant pas les mêmes attentes vis-à-vis du Scot et le même type de contribution à délivrer...

A ce titre, le Syndicat mixte a élaboré un plan de concertation 2014-2018 en accompagnement de la révision. Ce document a permis de préciser les objectifs et les cibles de la concertation. Il a aussi permis d'offrir une vision d'ensemble pour comprendre la complémentarité et la cohérence des actions, tout au long de la révision.

→ UN DIALOGUE A POURSUIVRE AVEC LES ELUS ET PARTENAIRES

La mobilisation des élus a été importante et continue. En effet, pour favoriser l'émergence d'un projet partagé, le Syndicat mixte a développé une méthodologie de travail, multipliant les temps d'échanges sous différentes formes, et à chaque étape : ateliers de travail par thématique et territoire, visites de terrain, conférences, ... Aussi, les allers-retours entre les conseillers du Syndicat mixte et les conseillers communautaires ont permis de co-construire un projet au plus près du terrain. Aussi, l'accompagnement des collectivités dans leurs documents d'urbanisme (PLU, PLH, ...) a favorisé la compréhension des enjeux du Scot sur le territoire et une meilleure coordination avec leurs projets. Ces échanges nécessitent de se poursuivre à l'avenir pour une mise en œuvre optimale des orientations du Scot et une bonne coordination des politiques publiques. Certains sujets nécessitent en particulier de l'accompagnement et de la pédagogie dans leur mise en œuvre : stratégie de développement économique, densité d'habitat, conciliation des enjeux d'exploitation agricole et de préservation des milieux naturels, ...

Le projet s'est également enrichi au fur et à mesure des échanges avec les personnes publiques associées et consultées. Etant situé à cheval sur 5 départements, le nombre de partenaires sollicités par le SMRR a été très important. Les structures organisées par département (chambres consulaires, associations, départements, ...) ont eu, avec le Scot des Rives du Rhône, l'opportunité d'échanger sur leurs visions et leurs pratiques.

→ DES MODALITES DE CONCERTATION « GRAND PUBLIC » ENCORE A EXPLORER

Parallèlement, le SMRR s'est saisi de multiples formes d'association, d'information et de communication autour de son projet pour toucher le plus largement possible les acteurs et habitants du territoire.

Les actions ont été menées à destination du « grand public » de façon conventionnelle (ex. réunions publiques, articles de presse, ...) et renouvelée (ex. le Scot en BD, Prospective « Rives du Rhône 2040, ...), ou de façon plus

« ciblée » (ex. concertation avec les jeunes, les promoteurs immobiliers, ...).

Le langage du Syndicat mixte a su s'adapter aux différents degrés de connaissance du public sur le Scot, dont les formes les plus abouties sont celles de la bande dessinée et du plateau de jeu (jeu de rôle avec un plateau autour d'un village fictif). Ces supports, particulièrement plébiscités dans le cadre de la concertation avec les jeunes, témoignent de la volonté de pédagogie du SMRR.

La multiplication des temps d'échanges avec les acteurs socio-professionnels (promoteurs commerciaux, immobiliers, notaires, ...) a permis d'améliorer la connaissance réciproque des objectifs et des enjeux de chacun. Les liens établis participeront sans doute à faciliter à l'avenir la mise en œuvre du Scot et à développer des méthodes de travail partenariales.

La concertation envers les habitants semble la plus difficile à mettre en place dans sa justesse : comment susciter la curiosité du grand public sur un document d'urbanisme encore trop méconnu, sur une échelle de « grand territoire » difficilement appréhendable et avec un horizon temporel de plusieurs dizaines d'années ?

Le Syndicat mixte des Rives du Rhône a souhaité toucher au plus juste la population, par exemple, en mobilisant régulièrement la presse locale et en démultipliant les moyens d'information à l'occasion des réunions publiques, par voie de presse, de campagne d'affichage, du site Internet

du SMRR et des collectivités adhérentes, ...

Néanmoins, les citoyens se sont peu mobilisés à l'occasion des réunions publiques. Les moyens d'expression mis à disposition sont peu utilisés, à l'instar des registres restés vierges au siège du Syndicat mixte et des intercommunalités membres. Les modalités de concertation avec le public sont davantage à explorer.

POUR UNE MISE EN ŒUVRE OPTIMALE DU SCOT

Les démarches engagées dans le cadre de la révision ont permis de donner encore un peu plus de visibilité au Scot dans le « paysage » des procédures de planification, d'urbanisme et d'aménagement, et de placer le SMRR comme un acteur clé.

La concertation avec les élus, partenaires et socio-professionnels doit néanmoins se poursuivre dans les années à venir pour garantir l'atteinte des objectifs du Scot et la mise en œuvre optimale des orientations.

Les visites de terrain et retours d'expérience ont notamment été très appréciés à l'occasion de la révision du Scot et sont à poursuivre pour maintenir les échanges entre territoires et entre acteurs.

➔ Annexe 1 – ARTICLES DE PRESSE SUR LE SMRR ET LE SCOT

Le Réveil du Vivarais – 23/05/2013

RV 23/05/13

Le syndicat des Rives du Rhône imagine 2040

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Après l'approbation et l'extension du périmètre du Schéma de cohérence territoriale (Scot), le syndicat mixte des Rives du Rhône lance sa démarche de prospective territoriale.

Une démarche de réflexion sur l'avenir

Les élus du syndicat mixte, réunis vendredi soir à Saint-Maurice-l'Exil en comité syndical ont initié une démarche de prospective territoriale. Avec l'assistance des agences d'urbanisme de Saint-Etienne et Lyon, cette démarche vise à mener une réflexion sur les futurs souhaités sur le territoire du Scot élargi.

Il s'agit pour les élus de réfléchir collectivement, en dehors des échéances et urgences de procédures et d'agendas sous la houlette d'un bureau d'études spécialisé, à leur vision du territoire en 2040. Il ne s'agit pas de prévoir les tendances à venir ou de contrôler le futur mais bien d'imaginer une vision d'avenir.

« Envies de rives... »

Les élus ont pu, le soir même, se réunir en petits groupes afin d'identifier les grands enjeux. L'exercice consistait à une séance d'expression libre des participants autour de leurs rêves et leurs craintes à l'horizon 2040 sur le territoire.

Les grands enjeux qui ressortent de ces ateliers seront traités par la suite en séminaires thématiques. Viendront ensuite les phases de propositions sur le bassin viennois, le bassin annonéen et le bassin roussillonnais. Le déroulement aura lieu en quatre phases principales, une phase de lancement de la démarche, deux jours de visites du territoire, une session de créativité appliquée au territoire avec quatre séminaires thématiques et une phase de rendu et d'intégration au Scot.

Le Dauphiné Libéré – 19/062013

Mercredi 19 juin 2013 page 13

RATION ROUSSILLONNAISE



CONSOMMATION Le Scot des Rives du Rhône sonde les ménages sur leurs habitudes

■ Le Scot (ou schéma de cohérence territorial) des Rives du Rhône, qui englobe notamment le Pays roussillonnais et le Pilat rhodanien, procède à une enquête de consommation des ménages jusqu'à la fin du mois de juin afin d'améliorer les connaissances quant aux habitudes et modes de consommation sur le territoire.

Sur le territoire des Rives du Rhône (230 000 habitants en tout) plus de 800 ménages vont ainsi être interrogés par téléphone sur leurs habitudes de consommation pour les produits alimentaires, non alimentaires, les services. Les nouvelles pratiques de consommation comme le e-commerce ou les drives seront aussi pris en compte, de même que l'achat aux points de vente directe de producteurs. Les données et informations issues de cette enquête permettront de livrer un état de lieux des différentes aires de chalandises des pôles commerciaux du territoire, ainsi que par exemple des secteurs dans lesquels un manque d'offre pourrait exister. Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône s'appuiera sur ces éléments pour la réalisation prochaine d'un document d'aménagement commercial.

RV 19/06/2013

Un nouveau Scot, de Vienne jusqu'à la vallée de la Vocance

RU 12112113

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Le Scot des Rives du Rhône doit être révisé depuis que dix nouvelles intercommunalités, dont la Cocoba, ont rejoint son périmètre.

Quel rapport entre les caractéristiques de Vienne et celles du Nord-Ardèche ? C'est la question qui se pose pour les artisans du Scot Rives du Rhône. Ils travaillent sur une nouvelle mouture, depuis que la Cocoba, et neuf autres intercommunalités ont rejoint le périmètre du Schéma de cohérence territoriale, en mars dernier. Il leur faut désormais trouver une cohérence entre l'industrie chimique qui se développe dans le Roussillonnais, la reconversion industrielle, avec des problèmes de logement du côté d'Annonay, et l'héritage

antique de Vienne, située à une demi-heure à peine de Lyon.

Patrick Gagnaire, président du Syndicat mixte des Rives du Rhône, admet que cette pluralité territoriale peut être difficile à gouverner. « Mais le Scot influe sur l'avenir de nos territoires. Aujourd'hui, il a atteint une taille légitime », assure-t-il en présentant le document, qui doit avoir un impact sur l'urbanisation des 40 années à venir.

L'environnement protégé en harmonie avec l'habitat et le commerce

Ses conséquences touchent l'habitat, évidemment, mais aussi le commerce et même l'environnement. Le volet écologique conserve en effet toute son importance dans la réflexion des élus qui vont élaborer le nouveau Scot. D'autant que cette version va devoir répondre aux exigences du Grenelle de l'environnement. Les membres du Syndicat mixte affirment que la première mouture du document d'urbanisme répondait déjà, par anticipa-

tion, à ces recommandations environnementales. « Les élus n'ont pas voulu faire un Scot à minima, avec des études sur les nouveaux territoires seulement, assume Cédric Le Jeune, directeur et chef de projet du Scot. L'objectif est de faire une véritable étude globale, plus ambitieuse. C'est ce qui donnera le plus de crédibilité au Scot », estime-t-il. L'enjeu serait de permettre à un animal de traverser le pays des Pyrénées jusqu'en Suisse, à travers des périmètres protégés, des corridors naturels. De tels secteurs existent, et le Syndicat mixte reconnaît que les données concernant la faune et la flore, compilées par les associations depuis des années sur le territoire du Scot, facilitent la mise en cohérence du volet environnemental.

Le Parc du Pilat porteur d'un schéma de secteur

Un schéma de secteur est également à l'étude pour réduire l'urbanisation des coteaux du Rhône, qui posent des problèmes d'ac-



Patrick Gagnaire (au centre), président du Syndicat mixte, entouré de Cédric Le Jeune (à dr.), directeur du Scot, et de Marc Dugué (à g.), qui coordonne les 127 communes.

cès, de voirie et sont régulièrement le théâtre d'inondations. Le document résulte d'une démarche commune entre le Syndicat mixte des Rives du Rhône et du Parc du Pilat, dont onze communes sont concernées par ce schéma de secteur. Les élus en charge du dossier doivent faire face à la tâche compliquée de contenter un maxi-

mum de collectivités, chez qui la conscience écologique n'est pas toujours la même. Il faut donc convier un maximum de citoyens aux réunions publiques. La prochaine, concernant le Schéma de secteur, aura lieu le 17 décembre à 19h, en salle des mariages à Ampuis.

PIERRE SERIZAY
« La Cocoba, Vivarhône, les

deux Rives de la région de Saint-Vallier, la Galaure et les Quatre collines ont rejoint, en mars 2013, ViennAgglo, le Pays roussillonnais, le Pilat rhodanien, la communauté de communes de la Région de Condrieu, de Rhône Valloire, dans le périmètre du Scot Rives du Rhône.

RIVES DU RHÔNE | Ils se sont donné pour mission de faire évoluer le territoire et la vision sur le Scot

Objectif 2018 pour les élus

Difficile de rendre le Scot attrayant. C'est l'une des missions que s'est fixée le nouveau président du Syndicat mixte des rives du Rhône, Philippe Delaplacette : expliquer à quoi sert le schéma de cohérence territoriale. Essentiel pour l'urbanisme, la stratégie commerciale ou la préservation des espèces et des ressources, le Scot a des implications directes sur les documents d'urbanisme des communes et donc potentiellement sur les projets de construction des habitants. Surtout que le Scot des Rives du Rhône s'étend sur un territoire plus large de-

puis 2013 : il est passé de 80 à 127 communes réparties sur cinq départements (Rhône, Isère, Drôme, Ardèche, Loire). Afin d'intégrer les nouveaux territoires et d'adapter le projet aux évolutions législatives et réglementaires, les élus se sont fixés pour objectif 2018 afin de réviser le Scot.

Par ailleurs, les élus du Syndicat mixte mènent une démarche de prospective territoriale qui vise à intégrer le territoire de Beaurepaire. Ils ont enfin pour mission d'élaborer un schéma de secteur sur la rive droite du Rhône.

Édith RIVOIRE



L'INFO EN +

LE SCOT DES RIVES DU RHÔNE

127 communes réparties sur les communautés de communes de ViennAgglo, de la région de Condrieu, du Pilat rhodanien, du Pays roussillonnais, de Vivarhône, du bassin d'Annonay et de Porte de DrômArdèche.

Philippe Delaplacette, président du Syndicat mixte des Rives du Rhône, et Gérard Banchet, premier vice-président, veulent expliquer le Scot dans chaque commune.

Vallée du Rhône

AMÉNAGEMENT / Le syndicat mixte des Rives du Rhône vient de passer de 80 à 127 communes couvrant cinq départements. Il s'engage dans la révision de son Scot que les élus veulent respectueux de la très grande richesse territoriale.

Les Rives du Rhône bâtissent leur territoire

Viticulture rive droite, zones industrielo-portuaires rive gauche, nationale 7 drainant toute une activité commerciale qui flirte avec un fleuve imposant sa partition et son trafic, zones céréalières en concurrence avec le développement économique, pression démographique de Vienne à Annonay : le périmètre du syndicat mixte des Rives du Rhône reflète toute la diversité régionale. Il réunit en effet cinq départements, sept intercommunalités et 127 communes, avec l'arrivée récente de communautés de communes de Nord Ardèche et Nord Drôme. Et ce n'est pas terminé, puisque les élus comptent sur le rapprochement logique de la communauté de communes de Beaurepaire. Le plus gros chantier dès lors, pour cette nouvelle entité de 250 000 habitants, est « la mise en cohérence de l'aménagement territorial », indique Philippe Delaplacette, maire de Champagne [07] et président du syndicat mixte. Un schéma de cohérence territoriale, approuvé en mars 2012 sur le périmètre initial de 80 communes, est donc prescrit sur la nouvelle échelle des 127 communes. Si la Drôme n'avait pas de Scot et l'Ardèche disposait d'un schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) qui n'avait jamais été appliqué en rive gauche, Beaurepaire dépend du Scot de la région urbaine grenobloise.

Révision du Scot

Les élus du comité syndical vont dans un premier temps se charger « d'expliquer le Scot aux nouvelles communes », de façon à ce qu'elles se l'approprient et, dans une deuxième phase, mettre en route sa révision. Le chantier devrait être achevé d'ici six ans, à la fin de ce mandat. Les élus souhaitent bien entendu proposer un schéma soucieux « d'un développement équilibré en productions comme en richesses ». Dans ses grandes lignes, il s'emploiera au maillage « efficace » du territoire de demain, avec trois pôles structurants, au Nord, au Sud et dans le bassin d'Annonay.

Elaborer un Scot, c'est aussi intégrer les obligations en matière de protection de la biodiversité ou tenir compte des problématiques touristiques, culturelles du territoire. Les questions abordées sont nom-



Philippe Delaplacette, président du syndicat mixte et Gérard Banchet, vice-président.

breuses. En particulier celles qui touchent l'agriculture. En 10 ans, 120 à 130 hectares ont été artificialisés dans le secteur. En 2009, le syndicat mixte a mené une campagne de photographies aériennes qu'il conduira cette année, de façon à « avoir une idée précise de l'occupation du sol », explique le directeur, Cédric Le Jeune. « Quelles sont les cultures agricoles qui progressent - comme la viticulture - et celles qui reculent - comme l'arboriculture ? Où sont les surfaces qui s'artificialisent ? », interroge-t-il. Le futur Scot devra donc préserver les espaces et les ressources en apportant une projection sur les territoires de demain. « Par exemple, il importe de préserver, voire de renforcer l'agriculture, mais nous devons également considérer le fait qu'il y a de moins en moins d'agriculteurs. Aussi, devons-nous nous interroger sur les actions que nous mettrons en œuvre pour organiser la relève et préserver les ressources », fait remarquer Philippe Delaplacette. « Nous souhaitons que le développement économique ne s'opère pas de façon anarchique, et il faut aussi éviter la concurrence entre les territoires en jouant plutôt la complémentarité », poursuit-il.

« Faubourg perché »

En ce sens, la nouvelle gouvernance du syndicat mixte observe que l'esprit, chez les élus, évolue. En témoigne le déroulement de son dernier chantier : le

schéma de secteur de la côte rive rhodanienne, adopté en février 2014. Après concertation, le document propose des orientations dans le sens de la préservation des espaces agricoles et de leurs fonctionnalités, adapte le développement urbain aux capacités d'accueil du territoire, encadre et qualifie l'offre foncière d'activité. En clair, les espaces agricoles stratégiques, principalement dédiés à la viticulture, voient leur constructibilité limitée. Le développement urbain se devra respectueux des activités agricoles, le travail des exploitations facilité et leur dynamisme économique renforcé. Enfin, le développement urbain a été limité au « faubourg perché », c'est-à-dire le rebord du plateau de Saint-Romain-en-Gal et de Sainte-Colombe. « Les communes de la rive droite sont très contraintes et ce secteur a été reconnu par l'ensemble des élus pour répondre aux impossibilités d'extension et à l'accroissement de l'attractivité de l'agglomération viennoise », explique le nouveau président du syndicat mixte. Des terres sacrifiées, des paysages préservés, des limites d'urbanisation spécifiées, un travail sur le renouvellement urbain et la densification : ce schéma directeur révèle le nouveau rapport au territoire des élus, dont certains ont même accepté l'absence de possibilité d'extension urbaine dans leur secteur. ■

Isabelle Doucet



VIVARHÔNE

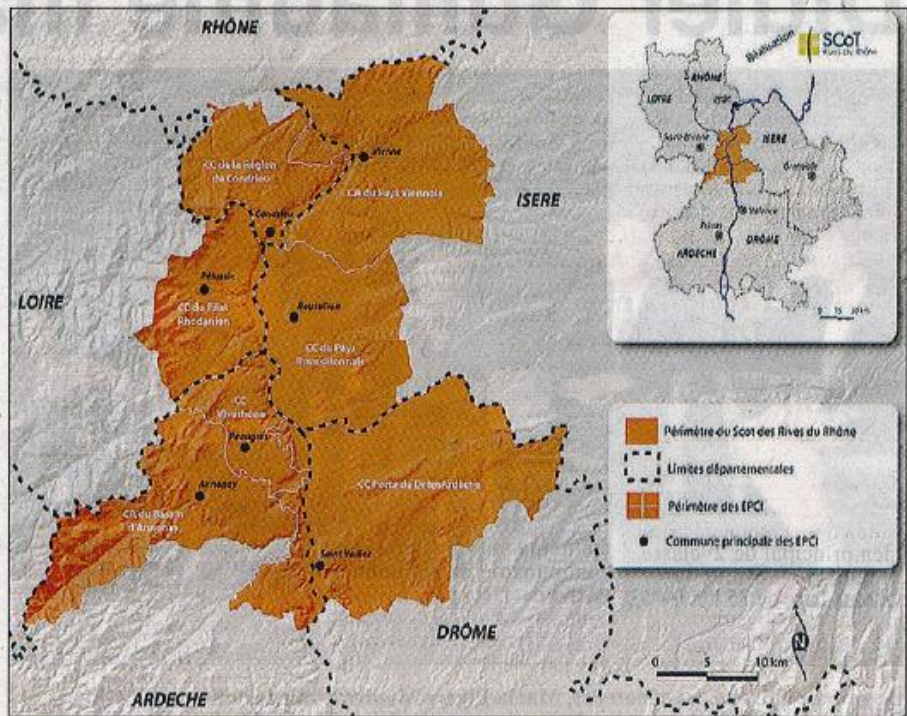
Intégrer de nouveaux territoires dans le Scot

Ordre du jour important pour les membres du conseil communautaire de Vivarhône qui s'est tenu le mardi 28 octobre à Limony. Premier sujet abordé : la présentation par Cédric Lejeune, directeur du syndicat mixte chargé du suivi du Scot des Rives du Rhône, de la démarche de révision qui devra être effective en 2018. Cette révision a pour but d'intégrer les nouveaux territoires qui ont rejoint le Scot en 2013 et d'adapter ce dernier aux évolutions législatives et réglementaires à travers les orientations d'aménagement et de développement du territoire (Lois Grenelle, Plu...).

Projet écotouristique des bords du Rhône à Serrières..., réhabilitation du château des Célestins... Entente Viafluvia...

Le deuxième point concernait, dans un délai de trois mois, et sous condition de majorité de l'ensemble des communes, le transfert de leur compétence en matière de Plu vers la communauté de communes avec la mise en place de Plui (Plans locaux d'urbanisme intercommunaux).

Les élus avaient ensuite à définir leurs projets dans le cadre de l'enveloppe de



Carte du périmètre du Scot des Rives du Rhône.

4.2 millions d'euros du CDDRA (Contrat de développement durable Rhône-Alpes). Des projets qui, pour être acceptés, devront être engagés avant 2017. Parmi ceux-ci : le projet écotouristique des bords du Rhône à Serrières, ou encore la réhabilitation du château des

Célestins. Le point suivant concerne le vote de l'adhésion et le lancement de l'étude de faisabilité à l'entente Vélo-route-Voie Verte désormais appelée *Entente Viafluvia* qui devrait relier, à l'avenir, la Haute-Loire à l'Ardèche au niveau de Serrières. Enfin, les élus

votent la reconduction de la convention de partenariat avec l'Apsoar jusqu'en 2017, pour un financement de 10000 € par an. Pour en savoir plus : <http://www.scot-rivesdurhone.com/> <http://www.pays-ardeche-verte.fr/>

Rives du Rhône : les élus veulent décongestionner la route

Suite à l'extension du périmètre du syndicat mixte des Rives du Rhône, Philippe Delaplacette, (président du syndicat) accompagné de son directeur, Cédric Le Jeune, est allé à la rencontre des élus des communes ardéchoises pour une réunion d'information et d'échanges autour du Scot des Rives du Rhône. Le territoire du Scot recouvre désormais près de 1 500 km². Suite à la fusion des communautés de communes, aujourd'hui le syndicat mixte ne compte plus que sept intercommunalités.

« Le trafic sur le pont d'Andance a augmenté de 17 % en un an »

C'est à cette échelle que sera élaboré le futur Scot qui doit intégrer les nouvelles recommandations de la loi dite Grenelle 2, la loi Alur et la loi Pinel (relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises) impactant également les documents d'urbanisme. Parmi les préoccupations exprimées par les élus on notera la question de l'aggravation de la congestion routière et de la nécessité de mettre en place rapidement des solutions. Le maire, Alain Delaleuf, soulignait, « le trafic sur le pont d'Andance a augmenté de 17 % en un an ». Cédric Le Jeune, dans sa réponse, précisait qu'une étude, pilotée par l'État en partenariat avec les collectivités territoriales et les conseillers généraux, était sur le point d'être lancée pour rassembler, compléter les données et études existantes et produire des modélisations qui permettront de prendre des décisions sur les aménagements et infrastructures nouvelles à créer et dans quelle priorité.



Alain Delaleuf, maire d'Andance, et Philippe Delaplacette.

Le Scot a été successivement remanié et renforcé dans son rôle par les lois ENE engagement national pour l'environnement, dite Grenelle 2 en 2010 et la loi Alur (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) en 2014.

Cent vingt-sept communes sur cinq départements

Le Scot des Rives du Rhône a été approuvé sur un territoire de quatre-vingts communes (réparties en cinq intercommunalités) le 30 mars 2012. Le 11 juin 2013, les élus du syndicat mixte ont prescrit la révision générale du Scot des Rives du Rhône dans un double objectif, intégrer les nouveaux territoires qui ont rejoint le syndicat mixte en mars 2013 et adapter le Scot approuvé aux évolutions législatives et réglementaires. Le syndicat mixte s'est étendu à cinq nouvelles intercommunalités le 27 mars 2013, passant ainsi

de cinq à dix intercommunalités et de quatre-vingts à cent-vingt-sept communes sur cinq départements.

de cinq à dix intercommunalités et de quatre-vingts à cent-vingt-sept communes sur cinq départements.

C'est quoi un Scot ?

Le schéma de cohérence territoriale rives du Rhône (Scot) est un document qui définit à l'échelle large d'un bassin de vie et pour le long terme (20 à 25 ans), les grandes orientations d'aménagement et de développement d'un territoire. Il encadre et oriente les politiques d'aménagement des communes et des intercommunalités (Plans locaux d'urbanisme, Programmes locaux de l'habitat, Plans de déplacements urbains...). Le Syndicat mixte est maître d'ouvrage du Scot. Trois pièces liées composent le document Scot, le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables (Padd) et le document d'orientation et d'objectifs (Doo).



Cédric Le Jeune présente le scot aux élus du territoire.

EYZIN-PINET / MOIDIEU-DÉTOURBE / JARDIN

Le Scot et le syndicat mixte expliqués aux élus locaux

Les élus des trois communes Jardin, Moidieu-Dé-
tourbe et Eyzin-Pinet étaient
invités à une réunion d'in-
formation et d'échanges sur
les missions et les disposi-
tions du Scot des rives du
Rhône (Schéma de cohéren-
ce territoriale). Les élus ont
été nombreux à répondre à
cette invitation, avec la pré-
sence des maires des trois
villages, Thierry Quintard,
Gérard Lambert et Christian
Janin. Accueillis par Cédric
Le Jeune, directeur du syn-
dicat et chef de projet, Nelly
Liogier, chargée de mis-
sions, et Marielle Morel,
éluë et 2^e vice-présidente,
les personnes présentes ont
tout d'abord suivi les gran-
des lignes explicatives. Le
Syndicat mixte des Rives du
Rhône (SMRR) a été créé à



Les élus étaient attentifs aux explications données sur le Scot.

L'initiative des collectivités
compétentes en 2001, il a
pour mission unique l'élabo-
ration et le suivi du Schéma
de cohérence territorial des
Rives du Rhône, il regroupe
actuellement 127 commu-
nes sur cinq départements
(Isère, Rhône, Ardèche, Dro-
me et Loire) ce qui entraîne

quelques difficultés car les
régions qui le composent
sont très différentes.

Aménagement du bassin de vie

Un Schéma de cohérence
territoriale est un projet stra-
tégique d'aménagement et

de développement d'un bas-
sin de vie à long terme (sur
une durée de 10 à 20 ans). Il
établit un diagnostic de ter-
ritoire en tenant compte no-
tamment de prévisions dé-
mographiques et économi-
ques. Le Scot fixe les
orientations générales d'or-
ganisation du territoire. Il

détermine les grands équi-
libres entre les différents es-
paces urbains, naturels,
agricoles... Lorsqu'une
commune souhaite réviser
son PLU, elle doit en notifier
la prescription au Syndicat
mixte de SCOT. Celui-ci
pourra alors émettre un avis
sur ce projet au regard de sa
compatibilité avec le Scot
approuvé.

Le projet de modification
de PLU est également trans-
mis pour avis au Syndicat
mixte de SCOT, avant en-
quête publique. Les commu-
nes ont parfois besoin d'aide
pour élaborer le PLU avec
l'évolution des lois, la loi
ALUR, SRU ou la loi Grenel-
le. Le Syndicat mixte joue un
rôle majeur de conseil et de
veille quant au respect des
exigences des lois.



Les maires, le directeur et sa collègue du syndicat mixte.

Un nouveau Scot pour 2018

L'ambition est l'élaboration
d'un nouveau Scot appli-
cable en 2018, en concerta-
tion avec les élus et les pro-
blématiques de terrain. Qua-
tre commissions thématiques
ont vu le jour avec l'agricultu-
re, l'environnement et les
paysages, l'aménagement du
territoire, le développement
des activités et des entrepri-
ses et la mobilité des hommes
et des marchandises. Les
principales orientations du
Scot seront d'affirmer le rôle
structurant des aggloméra-

tions, avec le besoin de la
construction, de fixer les
grands équilibres, de structu-
rer et renforcer l'attractivité
économique avec des orien-
tations plus ciblées, de pré-
server les ressources et les es-
paces naturels et agricoles, de
rationaliser les déplacements
et optimiser les infrastruc-
tures de transport, de promou-
voir des politiques de l'habi-
tat plus solidaires.

Suite à cet exposé, les élus
ont pu poser leurs questions
et essayer de comprendre ce

qui, par le passé, a été source
de malentendus. Il semble
que des décisions déjà prises
par le Scot pour certains villa-
ges ne soient plus modifi-
ables, au grand regret de cer-
taines municipalités. D'autres
élus ont profité de cette soirée
pour demander des conseils
ou parler des projets de leur
village. L'élaboration d'un
PLU est vaste, complexe, les
élus y consacrent beaucoup
de temps et d'énergie afin de
faire au mieux pour leurs ad-
ministrés et leur village.

LES CÔTES-D'AREY

RHÔNE

SAINT-RAMBERT-D'ALBON

Le Scot Rives du Rhône dévoile ses projets

Les élus du Scot des Rives du Rhône se sont réunis à Saint-Rambert-d'Albon à l'occasion d'un conseil syndical. Ce dernier fut l'occasion d'aborder plusieurs sujets sur le Scot, notamment ce qui concerne les outils de suivi du territoire.

La nouvelle photo aérienne des Rives du Rhône a en effet été dévoilée aux élus. Celle-ci permettra, entre autres, d'observer les grandes dynamiques en cours depuis 1990 en matière d'évolution de l'urbanisation, de l'agriculture et des espaces naturels.

En parallèle, les actions mises en œuvre pour suivre l'évolution de la biodi-

versité (faune et flore) sur le territoire, en partenariat avec les associations environnementales, ont été présentées. La préservation de la biodiversité constitue un élément pour assurer, à long terme, un cadre de vie agréable pour les habitants.

Ce conseil a enfin été l'occasion d'aborder la réponse des élus des Rives du Rhône à la note d'enjeux communiquée par les cinq préfets départementaux dans le cadre de la révision du Scot. En de nombreux points, le regard et les priorités de l'État restent à harmoniser avec la vision politique du territoire. C'est pourquoi les élus

ont notamment tenu à réaffirmer des priorités locales au titre desquelles la nécessité d'améliorer et de créer de nouvelles infrastructures de transport (nouveau franchissement du Rhône, nouvel échangeur sur l'A7), une meilleure prise en compte des problématiques rencontrées par le sud du territoire, ou encore l'importance d'assurer le dynamisme et le développement des communes rurales en complémentarité des principales agglomérations du territoire.

www.scot-rivesdurhone.com



Le président, Philippe Delaplacette, a tenu à réaffirmer les priorités locales, parmi lesquelles la création d'infrastructures de transport.

VALLÉE DU RHÔNE/PAYS ROUSSILLONNAIS/PILAT RHODANIEN

Les élus du Scot des Rives du Rhône réunis à Saint-Rambert-d'Albon

Juste avant la nouvelle année, les élus regroupés au sein du schéma de cohérence territoriale des Rives du Rhône se sont réunis, à Saint-Rambert-d'Albon, à l'occasion d'un conseil syndical. Ce dernier fut l'occasion d'aborder plusieurs sujets sur le Scot, dont fait partie le Pays roussillonnais, le Pilat rhodanien et le Pays viennois, notamment en ce qui concerne les outils de suivi du territoire.

La nouvelle photo aérienne des Rives du Rhône a, en effet, été dévoilée aux élus. Celle-ci permettra, entre autres, d'observer les grandes dynamiques en cours depuis 1990 en matière d'évolution de l'urbanisation, de

l'agriculture et des espaces naturels. En parallèle, les actions mises en œuvre pour suivre l'évolution de la biodiversité (faune et flore) sur le territoire, en partenariat avec les associations environnementales, ont été présentées. La préservation de la biodiversité constitue un élément pour assurer, à long terme, un cadre de vie agréable pour les habitants.

Un nouveau pont sur le Rhône et un échangeur

Ce conseil a enfin été l'occasion d'aborder la réponse des élus des Rives du Rhône à la note d'enjeux communiquée par les cinq préfets départementaux dans le cadre de la révision du Scot. En de nom-

breux points, le regard et les priorités de l'État se veulent en harmonie avec la vision politique du territoire. C'est pourquoi les élus ont notamment tenu à réaffirmer des priorités locales au titre desquelles la nécessité d'améliorer et de créer de nouvelles infrastructures de transport (nouveau franchissement du Rhône, nouvel échangeur sur l'A7), une meilleure prise en compte des problématiques rencontrées par le sud du territoire, ou encore l'importance d'assurer le dynamisme et le développement des communes rurales en complémentarité des principales agglomérations du territoire.

www.scot-rivesdurhone.com

DL 6/01/16



Les élus ont notamment tenu à réaffirmer des priorités locales au titre desquelles la nécessité d'améliorer et de créer de nouvelles infrastructures de transport.

*Rv
20/01/16*

Une photo aérienne des Rives du Rhône

Les élus du Scot des Rives du Rhône se sont réunis à Saint-Rambert-d'Albon. La nouvelle photo aérienne des Rives du Rhône a été dévoilée aux élus.

Celle-ci permettra entre autre d'observer les grandes dynamiques en cours depuis 1990 concernant l'évolution de l'urbanisation, de l'agriculture et des espaces naturels.

Nouveau pont sur le Rhône, nouvelle sortie sur l'A7

Les élus ont tenu à réaffirmer des priorités locales au titre desquelles la nécessité d'améliorer et de créer de nouvelles infrastructures de transport (nouveau pont sur le Rhône, nouvelle sortie sur l'A7), une meilleure prise en compte des problématiques rencontrées par le sud du territoire ou encore l'importance d'assurer le dynamisme et le développement des communes rurales en complémentarité des principales agglomérations du territoire.

En parallèle, les actions mises en œuvre pour suivre l'évolution de la biodiversité (faune et flore) sur le territoire en partenariat avec les associations environnementales ont été présentées. La préservation de la biodiversité constitue en effet un élément pour préserver à long terme le cadre de vie des habitants.

Harmoniser les priorités de l'État et du territoire

Ce conseil syndical a enfin été l'occasion d'aborder la réponse des élus des Rives du Rhône à la note d'enjeux que les cinq préfets départementaux lui ont communiqué dans le cadre de la révision du Scot. En de nombreux points, le regard et les priorités de l'État restent à harmoniser avec la vision politique du territoire.

EN SAVOIR PLUS.
Pour plus d'informations sur le Scot des Rives du Rhône, vous pouvez consulter le nouveau site internet sur www.scot-rivesdurhone.com.

PÉLUSSIN POLITIQUE LOCALE

Le Syndicat mixte présenté au conseil communautaire

Le conseil communautaire du Pilat Rhodanien a reçu au cours de sa dernière séance, Cédric Le Jeune, directeur du Syndicat mixte des Rives du Rhône, auquel appartient la CCPR.



■ Georges Bonnard, président de la CCPR, a organisé cette présentation aux élus. Photo Pierre CROS

L'objectif du conseil communautaire du Pilat rhodanien était de présenter le bilan et les perspectives du Scot (Schéma de cohérence territoriale) auprès des conseillers communautaires.

Ce syndicat mixte concerne à ce jour les 127 communes de sept Epci

Georges Bonnard justifie cette intervention : « C'est important et intéressant que les élus sachent à quoi sert un Scot, c'est quand même nous qui le construisons, même si des réglementations et des lois de l'État ne nous permettent pas de faire ce que l'on veut et que la marge de manœuvre est restreinte. » Ce syndicat mixte a été créé en 2001 par arrêté inter-préfectoral et concerne à ce jour

les 127 communes de sept Epci (Établissement public de coopération intercommunale), sur cinq départements, soit 240 000 habitants.

C'est le seul en France qui s'étend sur cinq départements ce qui en fait sa richesse mais aussi sa complexité. Ce syndicat a pour vocation et compétence, l'élaboration et le suivi du Scot, des Rives du Rhône en lien étroit avec les Epci. Au cours des derniers mois, le syndicat a veillé à la mise en œuvre du Scot en donnant des avis sur les PLU (Plan local d'urbanisme), leurs modifications, révisions ou deman-

des de dérogations. Dans le cadre de ses compétences, il a accompagné les communes et les Epci, participé à des réunions publiques, et à l'élaboration de schémas de développement commercial ou économique. Au-delà des consultations et des avis qu'il a donnés dans diverses occasions, le syndicat a organisé des conférences et des visites d'habitat et développé la concertation et la communication avec la mise en service d'un nouveau site, l'élaboration d'une BD, en collaboration avec l'école Cohl de Lyon, en direction des ados et des adultes et des ateliers dans les lycées du territoire.

Son action étant permanente, pour les mois à venir, le syndicat travaille sur la révision du Scot -Cap 2040, avec l'élaboration du diagnostic du futur Scot par des groupes de travail, actuellement sur huit communes de l'agglomération Roussillon-Saint-Rambert-d'Albon pour lesquelles des réunions ont déjà été réalisées. Le Scot est ouvert sur l'extérieur et travaille en partenariat avec l'InterScot de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise et la fédération nationale des Scot.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE | Les enjeux du Scot expliqués aux habitants

Penser le développement des Rives du Rhône d'ici 2040

Les schémas de cohérence territoriale (Scot) sont des outils d'urbanisme qui permettent de planifier l'aménagement et le développement des bassins de vie. Le Pays viennois est intégré au Scot des Rives du Rhône qui s'étend sur 153 communes. Elaboré par les élus locaux, il est en cours de révision, sachant qu'il regroupera quelque 300 000 habitants à l'horizon 2040. « Cette révision du Scot, qui élargit la réflexion au sud de la vallée du Rhône, donne encore plus de place aux élus », selon Denis Sauze, vice-président du Scot et maire du Monestier, en Ardèche (1). En présence de plusieurs maires et membres du syndicat mixte des Rives du Rhône, instance qui élabore le Scot, Xavier Bonnin du bureau d'études Urbicand présente actuellement, lors de diverses réunions sur les territoires, les bases de ce projet structurant qui fixe les grandes orientations et règles dont vont se doter les 153 communes et les sept intercommunalités concernées, en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique et commercial, de préservation de l'environnement, de transports et d'agriculture.

« Nous sommes dans l'ère de la métropolisation »

« Faire un Scot, c'est définir des règles qui se traduiront dans les Plans locaux d'urbanisme (Plu) des communes », explique-t-il. Pas simple quand le territoire en question est à cheval sur cinq départements. Quatre ans de réunions, d'allers-retours et de validations par les communautés de communes, les Scot voisins (inter-Scot) et les métropoles ont permis d'élaborer le document d'orientation et d'ob-

jectifs. Autant dire que lors des réunions dont celle qui vient se dérouler à Vienne, le public est curieux d'en savoir plus sur les modalités de participation des agriculteurs et des élus à la réflexion, le devenir des friches industrielles, la desserte voyageurs de la rive droite, le cadencement des TER en rive gauche ou encore les rapports entre Scot et métropoles. « Nous sommes dans l'ère de la métropolisation », insiste, carte à l'appui, Philippe Delaplace, président du Scot et maire de Champagne (Ardèche), cerné qu'est ce territoire par quatre grandes métropoles : Lyon, Valence, Saint-Etienne et Grenoble. « Il nous faut réfléchir ensemble au-delà même d'un simple document d'urbanisme et créer une structure avec une image forte des Rives du Rhône, avec une vision, une identité de territoire. »

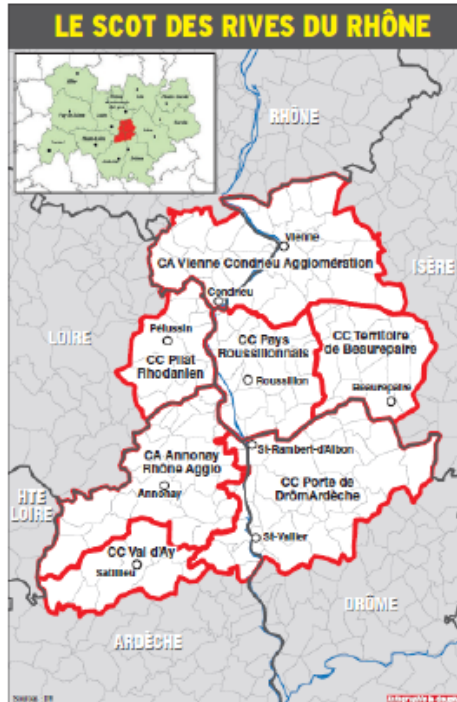
L'enjeu ? Exister à part entière, ne pas se faire manger par les métropoles, constituer au contraire un espace organisé de développement (entreprises, habitat, garde-manger, etc.) à valeur ajoutée. Tel est le projet à long terme que le président du Scot des Rives du Rhône défendra en inter-Scot.

Côté agriculteurs, « on a associé large, assure-t-il. Une vraie coconstruction. » S'agissant des friches industrielles, Thierry Kovacs, le confirme : « Elles ont toutes été recensées et chaque fois que c'est possible, il y aura reconversion mais ça prend du temps. » Citant l'exemple de Vienne Sévène : « La ville doit se reconstruire sur elle-même autrement. »

Marie-Pierre JOACHY

(1) la plus petite commune du périmètre élargi du Scot Rives du Rhône.

(2) Plus d'information sur www.scot-rivesdurhone.com.



LES GRANDES ÉTAPES	
2014-2016	Analyser le territoire : réalisation du diagnostic.
2017	Fixer un cap à horizon 2040 : le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) fixe les grandes orientations à suivre pour les 20 ans à venir.
2018	Définir les règles : le Document d'orientation et d'objectifs définit les règles communes pour atteindre les objectifs fixés par le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD).
2019 - 2020	Valider le projet avec l'enquête publique et d'approbation.
2020	Mise en œuvre du projet.

Les grandes orientations du Scot

→ **Développement économique**
Amener toutes les intercommunalités à se doter d'un Schéma d'accueil des entreprises, identification de sites prioritaires, implantation d'activités non nuisantes dans le tissu urbain...

→ **Commerces**
Maintenir la diversité commerciale : favoriser l'implantation de commerces en centre-ville (- de 300m²) ; pas de nouvelles zones commerciales, revitalisation des zones existantes.

→ **Habitat**
Construire autrement ; fa-

voriser la diversité du logement, dans les agglomérations, la rénovation, la performance énergétique, penser les nouvelles installations en termes de transports, de parking relais.

→ **Déplacement**
Réduire les obligations de déplacement, promouvoir les transports collectifs, accueillir les nouveaux habitants dans les agglomérations et les "pôles-gares". Encourager la multimodalité pour le transport des marchandises.

→ **Préserver les territoires**
Protéger le fonctionnement

des exploitations agricoles, préserver les principales zones de production, notamment les Appellations d'origine protégées (AOP), avoir une consommation raisonnée du foncier

→ **Préserver l'environnement**
Faire pénétrer la nature en ville, préserver les espaces naturels, réservoirs de biodiversité comme corridors écologiques.

→ **Limiter l'exposition aux risques et nuisances**
Réduire l'exposition de la population au bruit, limiter le risque d'inondation.

PAYS ROUSSILLONNAIS

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE | Une nouvelle agglomération élargie se dessine

Quels projets pour le bassin de vie d'ici à 2040 ?

D'ici à vingt ans, quels projets pour un territoire situé au cœur des dynamiques de la moyenne vallée du Rhône et dans l'aire d'influence de la métropole lyonnaise, en matière d'habitat, de commerce, d'agriculture, de développement économique, d'environnement, d'énergie, de transports, etc. ? Un territoire qui va de Vienne à Anneyron, en passant par l'agglomération Roussillon/Saint-Rambert-d'Albon, mais aussi de Pélussin à Beauripaire, en allant jusqu'à Houterives.

Les élus du Syndicat mixte des Rives du Rhône (SMRR) travaillent sur cette question depuis plusieurs années, notamment à travers l'élaboration d'un document d'urbanisme : le Schéma de cohérence territoriale ou Scot. Il s'agit d'un outil élaboré par des élus locaux, dont la finalité est de planifier l'aménagement et le développement d'un bassin de vie pour le long terme (vingt à vingt-cinq ans).

Il fixe des orientations et objectifs en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique et commercial, de préservation de l'environnement et de transports, d'agriculture, etc. Ces orientations sont ensuite traduites dans les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux (plans locaux d'urbanisme, programmes locaux de l'habitat, etc.).

Une agglomération qui englobe le sud du Pays roussillonnais et le Nord-Drôme

Sur le territoire du Pays roussillonnais étendu au Nord-Drôme, le Scot a identifié des sites économiques prioritaires pour accueillir les entreprises d'ici à 2040, comme le zone in-



L'INFO EN +

LE PÉRIMÈTRE DU SCOT

Il regroupe 103 communes, réparties en sept intercommunalités (six au 1^{er} janvier 2019, avec la fusion du Territoire de Beauripaire et du Pays roussillonnais), à cheval sur cinq départements (Ardèche, Drôme, Isère, Loire et Rhône). C'est à cette nouvelle échelle que se dessinent les grandes orientations qui guideront l'aménagement et le développement des Rives du Rhône d'ici à 2040.

LE SAARA

Il s'agit du Schéma d'aménagement de l'agglomération Roussillon/Saint-Rambert-d'Albon (Saara), qui regroupe les quatre communes de l'agglomération (Saara, Chanas, Saint-Rambert-d'Albon et Anneyron). Ce schéma travaille à rendre cohérent, sur le plan urbanistique, le territoire situé au sud du Pays roussillonnais et à l'est/nord de la Drôme.

Le schéma du Saara englobe huit communes et deux intercommunalités, Pays de l'Orléanais et Pays roussillonnais, cette dernière étant assésée des densités du Territoire de Beauripaire dans la nouvelle communauté de communes Entre Saône et Rhône. Document Scot de la Vallée du Rhône.

dustriels-portuaires inspirés à Salaise-sur-Sanne/Sablons, le parc d'activités Au 7 à Anneyron, les plateformes chimiques de Saint-Clément-du-Rhône et de Roussillon/Salaise-sur-Sanne. Il privilégie l'implantation des nouveaux commerces dans les centres-villes et centres-villages, où se obtiennent logements, commerces, services, équipements publics.

Il préconise de construire différemment et de se déplacer autrement, en sortant du modèle "tout pavillonnaire sur de grands terrains". Aussi, le Scot priorise le développement de nouveaux logements sur certaines communes, en particulier sur l'agglomération dite de Roussillon/Saint-Rambert-d'Albon (lire l'info en +), qui rassemblent les équipements

stratégiques (gares ferroviaires, lycées, centres nautiques, hypermarchés, médiathèques, cinéma...).

Ce modèle veut faciliter aussi les déplacements entre les lieux d'habitat, d'emplois, de services et de loisirs, et promouvoir l'utilisation des transports collectifs (avec une réflexion sur l'extension du réseau de transports en commun du Pays roussillonnais et le dé-

veloppement des modes doux). Afin d'encourager la multimodalité en ce qui concerne le transport de marchandises, le Scot vise à renforcer l'usage du Rhône et des voies ferrées, pour réduire le transport par la route.

Le projet prévoit aussi de faire émerger un troisième pôle autour de l'ancienne gare de Salaise-sur-Sanne.

Marie JOUFFROY

Des contraintes liées au Schéma de cohérence territoriale

Le Schéma de cohérence territoriale veut promouvoir une consommation raisonnée du foncier pour les nouveaux logements et zones économiques, afin de préserver le bon fonctionnement des exploitations agricoles et de protéger et valoriser les principales zones de production.

Il promeut également une meilleure combinaison entre ville et nature et la préservation des espaces naturels, comme les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques. À ce titre, le Scot prévoit que les documents d'urbanisme (plans locaux, cartes communales) soient compatibles avec les plans de prévention des risques naturels et les

plans de prévention des risques industriels.

Favoriser les énergies renouvelables

Tous ces objectifs doivent être mis en place en favorisant le développement des énergies renouvelables, en assurant la disponibilité de la ressource en eau et en préservant sa qualité.

C'est aussi dans ce cadre que les communautés de communes du Pays roussillonnais et du Territoire de Beauripaire travaillent depuis déjà plusieurs mois (alors que les deux entités vont fusionner ce 1^{er} janvier pour devenir Entre Saône et Rhône) sur l'élaboration d'un plan climat air énergie territorial.

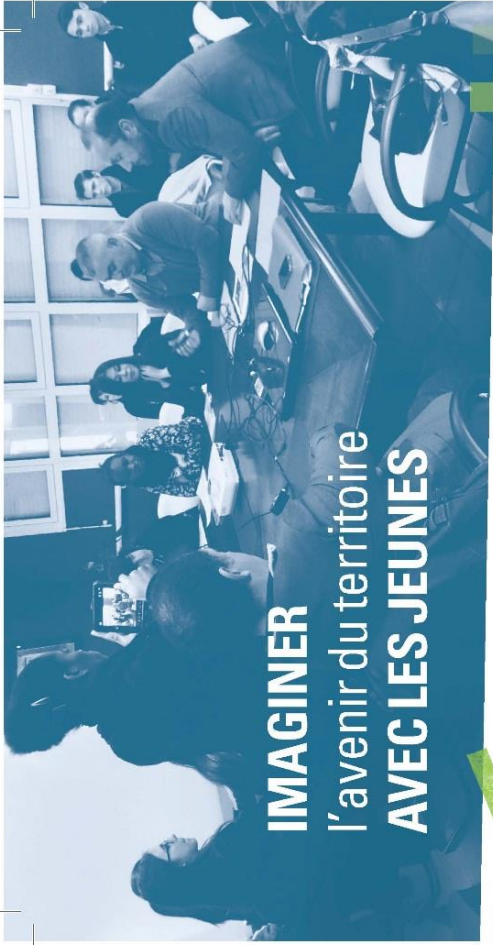
M.J.



Tout au long de l'année, les élus et les techniciens du Pays roussillonnais et du Territoire de Beauripaire ont tenu des réunions communes autour de l'élaboration d'un plan climat air énergie territorial. Photo: M.J.

DL 31.12.18





IMAGINER l'avenir du territoire AVEC LES JEUNES

*Comment les jeunes pratiquent-ils les Rives du Rhône
aujourd'hui? Quels sont leurs besoins et leurs attentes?
Et demain? Comment imaginent-ils leur territoire
d'ici 2040? Comment le rêvent-ils?*

Ce sont les questions que les élus des Rives du Rhône ont souhaité poser aux lycéens dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (Scot).
Trop peu sollicités sur les décisions concernant leur cadre de vie, les jeunes ont pourtant des besoins et des attentes spécifiques (transports collectifs, commerce, équipements...) et seront demain les acteurs de leur territoire, développement durable.

180 LYCÉENS MOBILISÉS

La démarche a déjà permis d'associer 180 élèves de 1^{ère} et Terminale en filières générale et professionnelle. Les ateliers et visites co-animés par le syndicat mixte et les équipes enseignantes ont permis à la fois de sensibiliser les lycéens aux enjeux d'aménagement du territoire, recueillir leur perception et leur vision d'avenir des Rives du Rhône.

LYCÉE AGROTEC
19 élèves en classe de terminale professionnelle, filière environnement / agriculture (2014)

MAISON FAMILIALE RURALE (MFR)
26 élèves en classe de première professionnelle, filière paysage (2014)

LYCÉE MONTGOLFIER
35 élèves en classes de première et terminale professionnelle, filière gestion / administration (2014)

CITÉ SCOLAIRE DE L'EDIT
Près de 100 élèves en classes de première générale, filières littéraire et économique et social (2015 et 2016)

PROGRAMME
Atelier 1 : comprendre les enjeux, outils et acteurs de la planification
Atelier 2 : exprimer ses représentations et ses perceptions du territoire
Atelier 3 : s'exprimer sur le devenir du territoire et échanger avec les élus (travail spécifique sur l'agglomération Roussillon Saint-Rambert pour les lycéens de l'Edit)

Séance 1

COMPRENDRE les enjeux, outils et acteurs de la planification



Un village fictif pour s'immerger

Des porteurs de projet : un maire et son adjoint à l'urbanisme élaborent le PLU de la commune. Un promoteur cherche un terrain constructible. La gérante d'un gîte veut compléter son offre touristique. Un ébéniste, un éleveur et un arboriculteur rencontrent quelques difficultés et souhaitent faire évoluer leur activité. Un propriétaire terrien souhaite rendre ses terrains constructibles...

Au sein d'un groupe d'élèves, les rôles sont distribués. Les lycéens n'ont plus qu'à jouer !

Le maire et son adjoint réunissent l'ensemble des acteurs. L'occasion pour chacun de pouvoir exprimer ses contraintes, ses projets. La tâche s'annonce difficile pour les élus, soucieux de pouvoir satisfaire les besoins des

uns et des autres, sans perdre de vue les intérêts pour le village d'ici à 2030...

Le tout en respectant les prérogatives de l'Etat et du Scot des Rives du Rhône, présents à la réunion !

Une fois la partie achevée, les maires et adjoints présentent les résultats des échanges et les difficultés rencontrées.



Ce jeu de rôle est une entrée en matière ludique pour saisir la complexité des enjeux de l'aménagement du territoire et découvrir les liens entre territoire, aménagement et planification.

Du village au bassin de vie

*Où est-ce qu'un scot ?
Pourquoi un scot ?
À quels enjeux répond-il ?*

Mais aussi quels sont les acteurs impliqués ?
Qui prend les décisions ?
Quels sont les effets concrets du Scot sur les communes ?

Telles sont les questions qui ont été abordées à l'occasion d'un atelier et qui ont permis aux lycéens de passer un nouveau cap : comprendre les enjeux et dynamiques d'un bassin de vie, en particulier celui des Rives du Rhône.



Du village fictif au village réel !

L'expérience du village fictif en poche, les apprentis urbanistes ont eu l'occasion en 2015 de rencontrer les élus de Champagne, Moidieu-Détourbe et Septémé, de visiter leur village et d'échanger avec eux sur leurs projets in situ. Une façon de se rendre compte que le village fictif n'est pas si éloigné de la réalité...



LE SCOT EN BANDE DESSINÉE

En 2015, le syndicat mixte a réalisé, en partenariat avec l'école de dessin Emile Cohl de Lyon, une bande dessinée documentaire, mise à disposition des lycéens parallèlement aux ateliers. Elle illustre de façon ludique les enjeux liés à l'aménagement et au développement du territoire des Rives du Rhône.

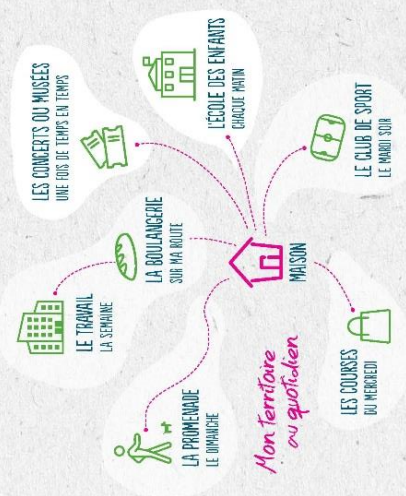
Séance 2

EXPRIMER ses représentations et perceptions du territoire



“Cartes sur table”

Les lycéens ont pu s'approprier le territoire des Rives du Rhône à l'aide d'une carte IGN. Une fois la carte explorée, les élèves avaient comme consigne de repérer les lieux qu'ils fréquentent, qu'ils connaissent et de délimiter leur bassin de vie. L'exercice avait un double intérêt : pour le SMRR, évaluer la connaissance des Rives du Rhône par les élèves et connaître leur pratique du territoire, pour les lycéens, comprendre la logique de bassin de vie.



“Expression libre”

Dans un deuxième temps, les élèves ont pu échanger par groupe sur leurs perceptions des Rives du Rhône. Quels aspects positifs sont à valoriser ? Quels aspects négatifs sont à améliorer ?

A travers leurs échanges, les lycéens ont été amenés à témoigner de leur vision personnelle du territoire et faire émerger une vision collective.

FOCUS SUR L'AGGLOMERATION ROUSSILLON-SAINT-RAMBERT-D'ALBON

Depuis 2015, les élèves de la Cité scolaire de l'Edit ont porté leur regard spécifiquement sur l'agglomération Roussillon-Saint-Rambert-d'Albon, parallèlement à l'élaboration du Schéma d'Aménagement.

LES ATOUTS DE L'AGGLOMERATION



Le Rhône, la Via Rhona, l'étang de Roussillon, le plan d'eau de Saint Maurice l'Exil, l'île de la Platière, l'espace eaux vives de Saint Pierre de Boeuf...

Espaces de détente, nature, loisirs

- **Améliorer et développer** les espaces publics pour plus de convivialité en ville (city-stades, bancs, moins de stationnement...)
- Ex : aménager un espace vert à côté de la piscine de Péage de Roussillon.

LES PISTES D'AMELIORATION, LES SOUHAITS



- **Les commerces** : Green 7 (diversité de l'offre commerciale, aires de jeux), Carrefour/Mc Donald's/ Laser Game à Salaise sur Sanne,
- **Les équipements culturels** : cinéma Rex et salle Baptiste Dufeu à Péage de Roussillon, Samaphore à Roussillon,
- **Les équipements sportifs** : Aqualône à Saint-Maurice l'Exil, gymnase Pierre Quinon à Salaise...

Commerces, services et équipements

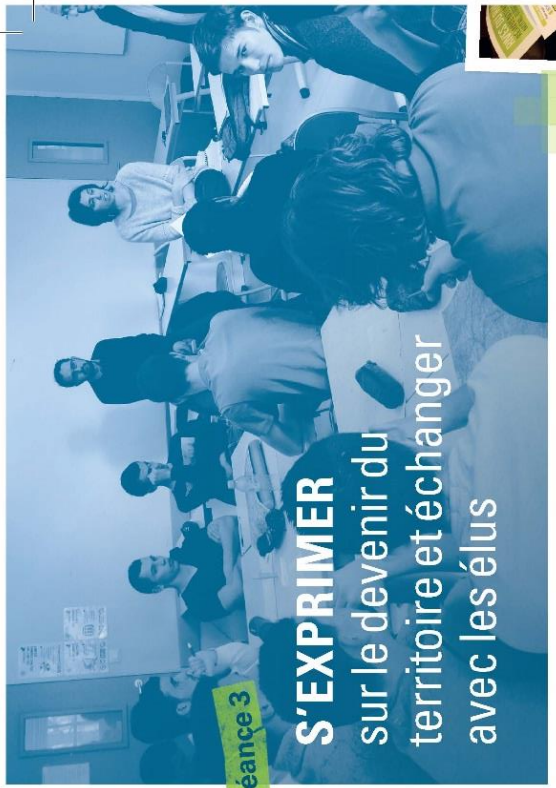
- **Développer** les espaces de loisirs (ex : patinoire), les lieux de rencontre (bars, boîtes de nuit),
- **Diversifier** l'offre de restauration.

- **L'A7**, l'échangeur autoroutier de Chanas
- **La gare SNCF** de Péage de Roussillon,
- **Les transports du Pays Roussillonnois** (TPR).

Accessibilité, transports

- **Réduire** les embouteillages
- **Sécuriser** les traversées piétonnes
- **Développer** les TPR pour relier les villages alentours et les communes de la rive droite (Chavanay, Péussin...) à l'agglomération Roussillon-Saint-Rambert.





Séance 3

S'EXPRIMER sur le devenir du territoire et échanger avec les élus

EN 2015, LES ÉLÈVES DES LYCÉES MONTGOLFIER, AGROTEC ET DE LA MFR ONT ÉTÉ INVITÉS À S'EXPRIMER SUR LES RIVES DU RHÔNE. À HORIZON 2040.

Cap sur l'avenir :

*que dit
la presse ?*

Cinq communes déclarent
la guerre aux pesticides

Sortie d'autoroute ou pont sur le
Rhône : les élus s'interrogent

La valorisation des berges du Rhône
inaugurée par le préfet

Pays roussillonnais : une pollution cancérogène

Le projet de pépinière
de maraîchage prend forme

De nombreuses coupures de presse locale ont été distribuées aux élèves. En les parcourant, ils ont pu apercevoir la diversité des problématiques liées à l'aménagement des Rives du Rhône. Par groupe, les lycéens ont ensuite été invités à sélectionner 3 articles traitant de sujets qui leur semblaient prioritaires pour l'avenir.

Les élèves ont pu, à partir de leur sélection, engager des échanges avec les élus qui s'étaient déplacés à l'occasion : Gérard BANCHET, maire d'Ampuis (Lycée Agrotec à Vienne), Denis SAUZE, Maire de Monestier (Lycée Montgolfier à Annonay) ; Daniel BERTHELET, Adjoint à l'urbanisme d'Eyzin-Pinet (Maison Familiale et Rurale à Eyzin-Pinet).



Cap sur l'avenir : *on vote !*

LE VOTE DES ÉLÈVES

La même année, ce sont 80 élèves (Montgolfier, Agrotec et MFR) qui ont été appelés à se prêter au même exercice.

Loin des processus décisionnels, les jeunes n'ont pas exprimé de préoccupations au sujet de la gouvernance locale et du développement économique. Ils accordent néanmoins, comme leurs élus, une place centrale à la qualité du cadre de vie d'aujourd'hui et de demain. Ils se montrent, par exemple, très attachés à la présence de lieux de convivialité (espaces publics de qualité, commerces, services), à l'accès aux transports collectifs... Le respect et la valorisation de l'environnement et des ressources sont placés au rang des priorités pour les lycéens, qui leur accordent une place plus prépondérante que les élus.

LE VOTE DES ÉLUS

120 élus, se sont réunis le 17 Février 2015 à Ampuis et ont été invités à s'exprimer sur leur perception et leur vision d'avenir du territoire des Rives du Rhône, en répondant à trois questions : **Comment percevez-vous le territoire aujourd'hui ? Comment pensez-vous qu'il va évoluer ? Comment rêvez-vous qu'il évolue ?**

L'accent a été mis sur la volonté de promouvoir dans les années à venir la création d'emplois et d'entreprises sur le territoire, et de développer les coopérations sur un territoire aujourd'hui très morcelé d'un point de vue administratif. Les élus se sont aussi montrés attachés à la préservation de la qualité de vie et la valorisation des ressources.



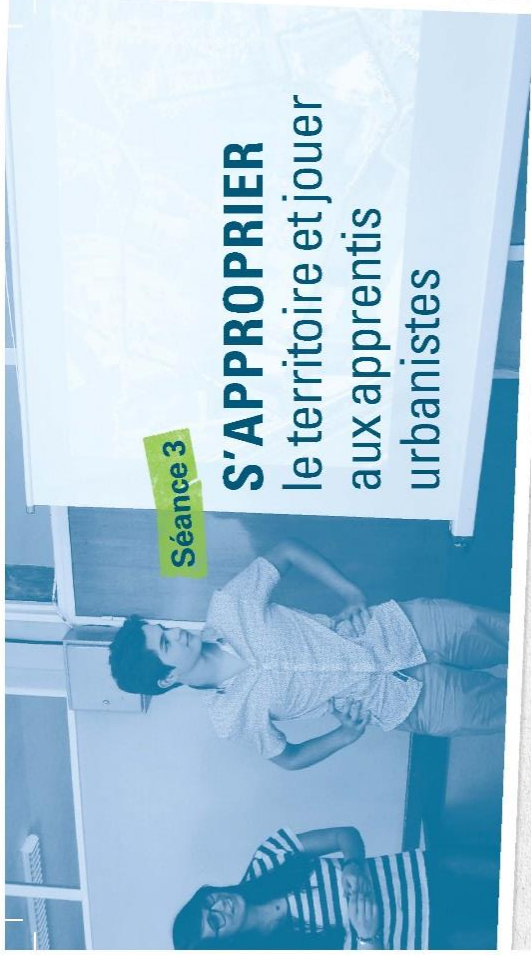
4 sites pour imaginer l'avenir de l'agglomération Roussillon-Saint-Rambert-d'Albon

De 2015 à 2017, les élèves de la Cité scolaire de l'Edit ont planché par petits groupes sur quatre secteurs clés de l'agglomération. Ils ont établi un diagnostic de ses points forts et ses points faibles, puis élaboré un projet de développement du secteur. En 2 ans, 16 projets ont ainsi été proposés par les lycéens !

LES 4 SECTEURS CLÉS



- 1 **Centre-ville** > Le centre historique joue son avenir
- 2 **Gare de Salaise-sur-Sanne**
> D'une centralité économique à une centralité urbaine ?
- 3 **Péage de Roussillon Ouest**
> Retour au fleuve, des cités ouvrières à la cité vivrière
- 4 **Interface Roussillon/Salaise**
> L'alchemy de la villa nature



EXEMPLES DE CONSIGNE

Centre-ville du Péage de Roussillon
« Le centre historique joue son avenir »

En perte de vitesse, souffrant d'un manque de convivialité et de la concurrence des espaces périphériques tant pour l'habitat que pour la vitalité commerciale, le centre historique est pourtant le lieu sur lequel il faut parier, même au prix d'interventions lourdes sur le tissu existant... Epatez-nous !

Péage de Roussillon Ouest

« Retour au fleuve, des cités ouvrières à la cité vivrière... »

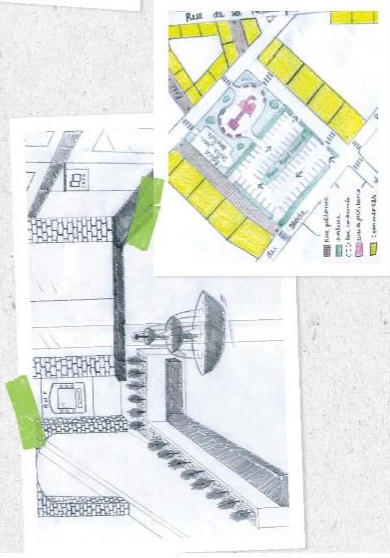
La ville a été trop longtemps coupée du Rhône : par le tissu industriel, les infrastructures, les aménagements de la CNR... Or, c'est ici que se joue la ville attractive et agréable à vivre du 21^{ème} siècle ! Montrez-nous comment le territoire est passé à côté de cette évidence depuis si longtemps...

Un temps de partage avec les élus

Les lycéens ont présenté leurs pistes de réflexion et échangé avec Gilles VIAL, vice-président du SMRR en charge du Schéma d'aménagement de l'Agglomération Roussillon-Saint-Rambert-d'Albon, Denis SAUZE, vice-président du SMRR en charge de la concertation et Geneviève GONIN, adjointe à l'urbanisme de Péage-de-Roussillon. Ces derniers ont souligné la pertinence des propositions, qui rejoignent en de nombreux points les préoccupations actuelles des élus, leurs projets.



Pour illustrer leurs idées, les lycéens se sont appuyés sur de nombreuses références et n'ont pas hésité à sortir les crayons pour proposer des plans d'aménagement et quelques esquisses.





REGARDS CROISÉS

*« Prendre le temps
d'écouter et com-
prendre les attentes
et préoccupations des
jeunes générations.*

*Laisser de côté son vécu
et ses connaissances d'élus.
Se laisser surprendre par des
propositions ambitieuses et
affranchies de toute contrainte
réglementaire.*

*Cette expérience vécue
avec 180 lycéens du territoire
a conforté la nécessité de
donner la parole aux jeunes
et de débattre avec eux de nos
visions d'avenir. Les choix que
nous faisons ont aujourd'hui
et auront demain des
répercussions sur leur cadre
et leur confort de vie. »*

Denis Sauze

Vice-président du Syndicat
Mixte des Rives du Rhône
en charge de la concertation

*« J'ai été très marqué par
la capacité des lycéens
à s'emparer rapidement
d'un sujet complexe :
appréhender l'agglomération
roussillonnaise dans toutes
ses composantes (habitat,
transports, agriculture...)
et imaginer son avenir !*

*Les élèves nous ont
souvent surpris avec
des idées novatrices et
pourtant bien ancrées
dans la réalité.*

*Leur spontanéité nous a aussi
permis de nous extraire,
le temps des échanges, des
contraintes auxquelles nous
sommes confrontés dans
nos prises de décision. »*

Gilles Vial

Vice-président du Syndicat
Mixte des Rives du Rhône
en charge du Schéma
d'aménagement de
l'Agglomération Roussillon-
Saint-Rambert-d'Albon

*« Devenir, le temps
de quelques semaines,
de quelques rencontres,
des acteurs de
l'aménagement !*

*Une démarche pédagogique :
mieux connaître son territoire,
utiliser ses connaissances
pour agir, rencontrer
des élus et des professionnels
de l'aménagement.*

*Une démarche de citoyen : agir,
c'est aussi écouter et échanger
avec d'autres pour proposer
un projet qui anticipe l'avenir et
respecte le plus grand nombre.*

*Quitter le poste de spectateur
pour celui d'acteur, voilà ce
qu'ont vécu les lycéens. »*

Anne-Laure

Guillaud-Lauzanne,
Enseignante d'Histoire-
Géographie au Lycée
de l'Edit de Roussillon



Espace Saint-Gemain - bâtiment Orion
30, avenue Général Leclerc - 38 200 VIENNE
Tél : 04 74 48 64 71
contact@scot-rivesdurhone.com



Syndicat Mixte des Rives du Rhône

Espace Saint Germain, Bâtiment L'Orion

30, Av. Général Leclerc 38200 VIENNE

contact@scot-rivesdurhone.com

www.scot-rivesdurhone.com